

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3046

12 décembre 2011

SOMMAIRE

4IPS S.à r.l.	146180	Piscis-Holding S.A.	146169
A & F S.A.	146189	Plafonlux S.A.	146182
AJ Lebas Fiduciaire Sàrl	146191	Pneu Plus S.à r.l.	146198
Alf Continental Holdings S.A.	146179	Predicare S.à r.l.	146185
Alpha Industrial Holding S.à r.l.	146202	Pro Capital S.A.	146193
Alphas Luxembourg S.A.	146165	Promeco S.A.	146188
Bryo	146202	PTL Holdings Luxembourg Sàrl	146188
Camelia AG	146189	Quinze S.à r.l.	146197
Copal Belle Boutique S.A.	146195	Quinze S.à r.l.	146197
Danieli International S.A.	146163	Radorama International S.A.	146197
EECF Gamma S.à r.l.	146169	Rambutau Holding S.A.- SPF	146199
Electro-Cardoso S.à r.l.	146197	Rattlesnake Pictures S.à.r.l.	146200
ESCO Luxembourg Holding LLC S.C.S.	146173	Real Invest S.A.	146182
E.S.C. Solutions S.A.	146202	Recolux S.à r.l.	146200
Ether	146168	Résidence pour Personnes Agées Hertha Winandy, s.à r.l.	146200
Fensterlux S.à r.l.	146177	Ricebox S.à r.l.	146201
GSIP II Helium S.à r.l.	146183	Ring Immobilien A.G.	146206
H&F Advantage Lux 1 S.à r.l.	146171	RPM Lux Enterprises S.à.r.l.	146208
Horseback Holding Group S.A.	146178	SaarGummi technologies S.à r.l.	146201
INNCONA S.à.r.l. & Cie. Deux cent soixan- te-seizième (276.) S.e.c.s.	146194	Salina Holdings S.A.	146178
ITT Industries Luxembourg S.à r.l.	146183	Shoetime Holding S.A.	146200
IVA Global SICAV	146178	Silverfleet Fifth Investment Company S.à r.l.	146195
JNC-Invest S.A.	146206	Sit Group Participations S.A.	146162
Lambert Performance S.à r.l.	146185	Solido Hosting S.à r.l.	146187
OLFI Lux Holdings S.à r.l.	146171	Staples Canada Luxco S.A.	146201
Pattina S.A.	146168	TEMTEX S.A. & Cie. Wolfram Koch S.e.c.s.	146194
Peco International (Lux) Sàrl	146179	translate.IT S. à r.l.	146206
Peco International (Lux) Sàrl	146179	Xylem Luxembourg S.à.r.l.	146183
Peco International (Lux) Sàrl	146179		
Philips Luxembourg S.A.	146182		

Sit Group Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 89F, Pafbruch.

R.C.S. Luxembourg B 94.170.

L'an deux mille onze, le douze octobre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de «Sit Group Participations S.A.», une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 89F, Pafbruch, L-8308 Capellen, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous numéro 94170, constituée d'après un acte notarié en date du 18 juin 2003, publié dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 776 du 24 juillet 2003. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 28 septembre 2009, publié dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2076 le 22 octobre 2009 (ci après la "Société").

L'assemblée a été ouverte sous la présidence de Monsieur Carsten Opitz, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigna comme secrétaire Monsieur Augustin de Longeaux, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Mademoiselle Christine Kröger, maître en droit, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président a déclaré et a demandé au notaire instrumentant d'établir:

I. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Inscription d'un nouvel article 13 dans les statuts de la Société contenant la possibilité de distribution d'un dividende intérimaire.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, le mandataire des actionnaires représentés et le nombre de leurs actions sont répertoriés dans une feuille de présence, cette feuille de présence, signée par les actionnaires, le mandataire des actionnaires représentés et le bureau, et lesdites procurations paraphées, signées ne varietur par le mandataire des comparants et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

III. Que tout le capital social présent ou représenté à la présente assemblée et que les actionnaires présents ou représentés ayant déclaré qu'ils avaient été dûment notifiés et qu'ils avaient pris connaissance de l'ordre du jour préalablement à l'assemblée, aucune convocation n'était nécessaire.

IV. Que la présente assemblée, représentant tout le capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après délibération, a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée générale décide d'inscrire un nouvel article 13 dans les statuts de la Société contenant la possibilité de distribution d'un dividende intérimaire. L'article 13 aura la teneur suivante:

« **Art. 13. Dividendes provisoires – Prime d'émission.** Aux conditions et termes prévus par la loi, le conseil d'administration pourra procéder à la distribution de bénéfices provisoires.

La prime d'émission, le cas échéant, est librement distribuable aux actionnaires par une résolution des actionnaires/ de l'actionnaire ou des administrateurs/de l'administrateur, sous réserve de toute disposition légale concernant l'inaliénabilité du capital social et de la réserve légale.»

DONT ACTE, dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Après lecture faite et interprétation donnée au comparantes et mandataires des comparantes, connues du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, lesdits comparantes et mandataire des comparantes ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. OPITZ, A. LONGEAUX, C. KRÖGER, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 18 octobre 2011. Relation: EAC/2011/13751. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011153905/54.

(110179038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2011.

Danieli International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.
R.C.S. Luxembourg B 18.211.

L'AN DEUX MILLE ONZE, LE VINGT-ET-UN OCTOBRE.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Madame Vania BARAVINI, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée "DANIELI INTERNATIONAL S.A.", ayant son siège social au 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 18.211, constituée suivant un acte reçu en date du 2 avril 1981 par le Maître Hyacinthe GLESENER, alors notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 106 du 27 mai 1981.

Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois par acte du notaire soussignée en date du 26 août 2011, en voie de publication au Mémorial C,

en vertu d'un pouvoir lui conféré par décision du conseil d'administration de la Société, prise en sa réunion du 12 octobre 2011, une copie du procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signée "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistré.

Le comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'acter les déclarations suivantes:

1) Que le capital social de la société prédésignée s'élève actuellement à EUR 620.372.498,- (six cent vingt millions trois cent soixante-douze mille quatre cent quatre-vingt-dix-huit euros) représenté par 11.472.963 (onze millions quatre cent soixante-douze mille neuf cent soixante-trois) actions sans désignation de valeur nominale.

2) Qu'aux termes de l'alinéa 4 de l'article 5 des statuts, la société a un capital autorisé qui est fixé à EUR 800.000.000 (huit cent millions euros), représenté par 14.794.934 (quatorze mille sept cent quatre-vingt-quatorze neuf cent trente-quatre) actions ordinaires sans désignation de valeur nominale,

et que le même article, autorise le conseil d'administration à augmenter le capital social dans les limites du capital autorisé.

Les alinéas 6 et suivants du même article 5 des statuts sont libellés comme suit:

«En outre, le Conseil d'Administration est autorisé, pendant une période prenant fin le 31 décembre 2012, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la Société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission.

Le Conseil d'Administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le Conseil d'Administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le Conseil d'Administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.»

3) Que dans sa réunion du 12 octobre 2011, le conseil d'administration a décidé de réaliser une augmentation de capital jusqu'à concurrence de 29.851.785,- (vingt-neuf millions huit cent cinquante et un mille sept cent quatre-vingt-cinq euros),

pour le porter de son montant actuel de EUR 620.372.498,- (six cent vingt millions trois cent soixante-douze mille quatre cent quatre-vingt-dix-huit euros),

à 650.224.283 (six cent cinquante mille deux cent vingt-quatre mille deux cent quatre-vingt-trois euros) par la création et l'émission de 552.069 (cinq cent cinquante-deux mille soixante-neuf) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, à libérer intégralement en numéraire et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes existantes et,

assorties et augmentées d'une prime d'émission globale d'un montant de EUR 20.148.215,- (vingt millions cent quarante huit mille deux cent quinze euros) entièrement souscrites et intégralement libérés par un versement en numéraire,

et d'accepter la souscription de ces nouvelles actions par un ancien actionnaire de la société, savoir la société DANIELI & C. Officine Meccaniche S.p.A., plus amplement renseigné sur le bulletin de souscription, laquelle a souscrit à toutes les 552.069 (cinq cent cinquante-deux mille soixante-neuf) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, et les a libérées moyennant une contribution en espèces de EUR 29.851.785,- (vingt-neuf millions huit cent cinquante et un mille sept cent quatre-vingt-cinq euros), augmentée d'une prime d'émission globale de EUR 20.148.215,- (vingt millions cent quarante huit mille deux cent quinze euros),

les autres actionnaires de la société, savoir:

- Danieli Automation S.p.A., via B. Stringher 4 à I-33042 Buttrio

- M. Thierry FLEMING, 2, Avenue Charles de Gaulle à L-1653 Luxembourg,

ayant déclaré renoncer à leurs droits de souscription préférentiels, une copie de ces renoncations resteront annexées aux présentes.

4) La réalisation de l'augmentation de capital est constatée par le notaire instrumentant sur le vu des documents de souscription.

Le montant total de 50.000.000.- (cinquante millions d'Euros) se trouvait être à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire par certificat bancaire en date du 12 septembre 2011.

5) Que suite à la réalisation de cette augmentation, le capital se trouve porté à 650.224.283 (six cent cinquante mille deux cent vingt-quatre mille deux cent quatre-vingt-trois euros),

de sorte que l'article 5 des statuts, version anglaise et traduction française, aura dorénavant la nouvelle teneur suivante:

Version française:

Art. 5. Capital social et Capital autorisé. Le capital souscrit de la société s'élève à EUR 650.224.283 (six cent cinquante mille deux cent vingt-quatre mille deux cent quatre-vingt-trois euros) représenté par 12.025.032 (douze millions vingt-cinq mille zéro trente-deux) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions sont et resteront nominatives.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est, pendant une période prenant fin le 31 décembre 2012, fixé à EUR 800.000.000 (huit cent millions euros), représenté par 14.794.934 (quatorze mille sept cent quatre-vingt-quatorze neuf cent trente-quatre) actions ordinaires sans désignation de valeur nominale.

Le capital souscrit et le capital autorisé de la Société peuvent être augmentés ou réduits à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le Conseil d'Administration est autorisé, pendant une période prenant fin le 31 décembre 2012, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la Société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission.

Le Conseil d'Administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le Conseil d'Administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le Conseil d'Administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Version anglaise:

Art. 5. Corporate Capital and Authorized capital. The subscribed capital of the company is fixed at EUR 650,224,283.- (six hundred fifty million two hundred twenty four thousand two hundred and eighty three Euro) represented by 12,025,032 (twelve million twenty five thousand and thirty two) shares without indication of a par value.

The shares are and will remain in registered form.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

For a period ending on December 31, 2012, the authorized capital is fixed at EUR 800,000,000.- (eight hundred million Euro) consisting of 14,794,934 (fourteen million seven hundred ninety four thousand nine hundred thirty four) shares without indication of a par value.

The subscribed and the authorized capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for amendment of the articles of association.

Furthermore, the board of directors is authorized, during a period ending on December 31, 2012, to increase in one or several times the subscribed capital, within the limits of the authorized capital. Such increased amount of capital may be subscribed for and issued in the form of shares with or without an issue premium, to be paid-up in cash, by contribution in kind, by compensation with uncontested, current and immediately exercisable claims against the Company, or even by incorporation of profits brought forward, of available reserves or issue premiums.

The board of directors is especially authorized to proceed to such issues without reserving to the then existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares to be issued.

The Board of Directors may delegate to any duly authorized Director or officer of the Company, or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

After each increase of the subscribed capital performed in the legally required form by the Board of Directors, the present article is, as a consequence, to be adjusted to this amendment.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société ou mis à sa charge en raison des présentes sont évalués à EUR 6.600.-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation données aux comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: V. BARAVINI, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert le 25 octobre 2011. Relation: RED/2011/2229. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 28 octobre 2011.

Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2011149191/130.

(110173397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2011.

Alphas Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 158.569.

In the year two thousand eleven, on the nineteenth day of October, before Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Alphas Luxembourg S.A., a public limited company (société anonyme) having its registered office at 2, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 158.569, incorporated pursuant to a deed of Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, dated 27th January 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C-N° 839 of 28th April 2011 (the Company). The articles of association of the Company (the Articles) have not been amended since then.

The Meeting is chaired by Mr. Cédric BRADFER, private employee, residing professionally in Luxembourg (the Chairman),

The Chairman appoints as secretary Mr. Dylan DAVIES, private employee, residing professionally in Luxembourg (the Secretary).

The Meeting elects as scrutineer Mr. Ronan CARROLL, private employee, residing professionally in Luxembourg (the Scrutineer, and collectively with the Chairman and the Secretary, being referred to hereafter as the Bureau of the Meeting).

The Bureau having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state:

I. That the name of the represented shareholders and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. This attendance list signed by the attorney-in-fact of the represented shareholders and the undersigned notary, together with the proxies of the represented shareholders, after having been signed "ne varietur", will remain attached to the present deed.

II. That it appears from the said attendance list that 100% of the shares representing the share capital of the Company in circulation are present or represented at the present Meeting, so that the Meeting is therefore regularly constituted and can validly deliberate and decide on the agenda of the Meeting as described below, which has previously been communicated to the shareholders present or represented, and expressly declaring to acknowledge it.

III. That the agenda of the Meeting is the following:

- (a) waiver of the convening notice;
- (b) change of registered address of the Company;
- (c) subsequent amendment to article 2, first paragraph, of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the change adopted under item (b) above;
- (d) delegation of powers;
- (e) miscellaneous.

IV. The Meeting has taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the shareholders present or represented considering themselves as duly convened and declaring having a perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to move the registered office from its current address at 2, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg to 6D, EBBC, Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, with immediate effect.

Third resolution

As a result of the above resolution, the Meeting resolves to amend article 2, first paragraph, of the Articles, which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 2. Registered office.** The registered office of the Company is established in the municipality of Niederanven (Grand Duchy of Luxembourg). It may be transferred within the municipality of Niederanven by a resolution of the board of directors of the Company (the Board) or, in the case of a sole director (the Sole Director) by a decision of the Sole Director.”

Fourth resolution

The Meeting resolves to authorize any director of the company, and/or any employee of MaplesFS (Luxembourg) S.A., each acting individually and with full power of substitution, to make any statement and sign all documents and do everything which is lawful, necessary or simply useful in order to proceed, in accordance with the requirements of the Luxembourg law, to any registration with Register of Commerce and Companies of Luxembourg and to any publication in the official gazette of the Grand Duchy of Luxembourg (the Memorial C) in connection with the above resolutions, with the promise ratification of all said actions taken whenever requested.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately seven hundred euro (EUR 700).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the appearing parties this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text shall prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties and the members of the Bureau, all of whom are known to the notary by their surnames, names, civil status and residences, the members of the Bureau signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française:

L'an deux mille onze, le dix-neuvième jour d'octobre, par-devant nous, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires de Alphas Luxembourg S.A., société anonyme de droit luxembourgeois dont le siège social est situé à L-1246 Luxembourg, 2, rue Albert Borschette, Grand-Duché de Luxembourg, enregistré auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 158.569, constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 27 janvier 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, CN° 839 du 28 avril 2011 (la Société). Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont pas été modifiés depuis lors.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Cédric BRADFER, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg (le Président),

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Dylan DAVIES, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg (le Secrétaire).

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Ronan CARROLL, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg (le Scrutateur et collectivement, avec le Président et le Secrétaire, étant désignés comme le Bureau de l'Assemblée).

Le Bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que le nom des actionnaires représentés ainsi que le nombre des actions qu'ils détiennent sont présentés dans une liste de présence. Cette liste de présence, signée par le représentant des actionnaires représentés et le notaire instrumentant, ensemble avec les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur", resteront annexées au présent acte.

II. Qu'il ressort de ladite liste de présence que 100 % des actions représentant le capital social de la Société en circulation sont présentes ou représentées à la présente Assemblée, si bien que l'Assemblée est par conséquent régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur l'ordre du jour de l'Assemblée décrit ci-dessous, celui-ci ayant été communiqué par avance aux actionnaires présents ou représentés qui déclare expressément le reconnaître.

III. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

- (a) renonciation aux formalités de convocation;
 - (b) modification du siège social de la Société;
 - (c) modification subséquente de l'article 2, premier paragraphe, des statuts de la Société (les Statuts) afin de refléter le changement adopté sous le point (b) ci-dessus;
 - (d) délégation des pouvoirs;
 - (e) divers:
- IV. L'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'entière du capital social de la Société étant représenté à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les actionnaires présents ou représentés se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué à l'avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de changer l'adresse du siège social de la société du 2, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg à, 6D, EBBC, Route de Trèves, L-2633 Senningerberg avec effet immédiat.

Troisième résolution

Suite à la résolution ci-dessus, l'Assemblée décide de modifier le contenu de l'article 2, premier paragraphe des Statuts, afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2. Siège Social.** Le siège social de la Société est établi dans la commune de Niederanven, (Grand-Duché de Luxembourg). Il pourra être transféré dans la commune de Niederanven par simple décision du conseil d'administration de la Société (ci-après, le Conseil d'Administration) ou, dans le cas d'un administrateur unique (ci-après, l'Administrateur Unique) par une décision de l'Administrateur Unique.»

Quatrième résolution

L'Assemblée décide d'autoriser tout directeur de la Société, et/ou tout employé de la société «MaplesFS (Luxembourg) S.A., chacun agissant individuellement avec pouvoir de substitution, d'effectuer toute déclaration et de signer tous les documents et faire tout ce qui est légal, nécessaire ou simplement utile afin de procéder, en conformité avec les exigences de la loi luxembourgeoise, à toute inscription auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg et à toute publication dans la gazette officielle du Grand-Duché de Luxembourg (le Mémorial C) en liaison avec les résolutions ci-dessus, avec la promesse de ratifier toutes lesdites actions entreprises à chaque demande.

Frais

Le montant total des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à sept cents euros.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes et les membres du Bureau, tous étant connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. BRADFER, D. DAVIES, R. CARROLL, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 21 octobre 2011. Relation: LAC/2011/46633. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2011.

Référence de publication: 2011151706/140.

(110177224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2011.

Ether, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 154.048.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille onze, le trois novembre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

La société à responsabilité limitée "COVIVA LUX", établie et ayant son siège social à L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse, inscrite au Registre de Commerce des Sociétés et Associations Luxembourg sous le numéro B 152.825,

ici représentée par Monsieur Patrick ROCHAS, administrateur de sociétés, né le 21 avril 1953 à Chatou (France), demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

en vertu d'une décision du conseil de gérance datée du 24 octobre 2011,

laquelle, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant agissant en sa dite qualité et le notaire instrumentant demeurera annexée aux présentes pour être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement..

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

I. - Que la société à responsabilité limitée "ETHER" établie et ayant son siège social à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt, a été constituée par acte reçu par le notaire instrumentant sous la dénomination de "COVIVA IP", en date du 5 juillet 2010, publié au Mémorial C numéro 1642 du 12 août 2010, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 154.048.

II. - Que le capital social de la société à responsabilité limitée "ETHER", pré-qualifiée, s'élève actuellement à QUARANTE MILLE EUROS (€ 40.000,-) représenté par QUARANTE MILLE (40.000) parts sociales d'une valeur nominale de UN EURO (€ 1,-) chacune, entièrement libérées;

III. - Que la comparante en sa qualité d'associé unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financières de la susdite société à responsabilité limitée "ETHER".

IV. - Que la comparante est propriétaire de toutes les parts sociales de la susdite société et qu'en tant qu'associé unique, elle déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société, celle-ci ayant cessé d'exister;

V. - Que la comparante déclare que les dettes connues ont été payées et qu'elle prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers, connus ou inconnus, de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'elle répond personnellement de tous les engagements sociaux.

VI. - Que décharge pleine et entière est accordée aux organes sociaux de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VII. - Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des associés, le tout en présence du notaire instrumentant.

VIII. - Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataire de la comparante, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Rochas, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 4 novembre 2011. Relation: EAC/2011/14736. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Tania THOMA.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 8 novembre 2011.

Référence de publication: 2011151851/48.

(110176553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2011.

Pattina S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 80.906.

—
Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011150764/10.

(110175478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2011.

Piscis-Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 59.194.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 7 octobre 2011 que Madame Lidia CAMPANA, sans état, demeurant à Ch-6850 Mendrisio, 25, Via Manzoni, a été cooptée en fonction d'administrateur pour terminer le mandat de Monsieur Elie BEHAEGEL, démissionnaire.

Luxembourg, le 10 octobre 2011.

Pour extrait conforme

Pour le conseil d'administration

Signature

Référence de publication: 2011150771/15.

(110175325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2011.

EECF Gamma S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 453.425,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 112.756.

In the year two thousand and eleven, on the thirteenth of October.

Before Us, Me Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, the undersigned.

THERE APPEARED:

EECF Beta I, a société en commandite par actions governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 47, boulevard Royal L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 112.776, (the "Sole Shareholder")

here represented by Ms Maÿ N'Diaye, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 13 October 2011, which proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

The appearing party is the sole shareholder of EECF Gamma S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 47, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, having a share capital of EUR 453,425 registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 112.756 (the "Company") incorporated pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, on 8 December 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 10 March 2006 number 513, page 24607, last modified on 14 August 2007 pursuant to a deed of Mrs. Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 26 October 2007 number 2428, page 116542 and has required the undersigned notary to state that the sole shareholder has adopted the following resolutions:

First Resolution

The Sole Shareholder approves the interim financial statements of the Company as at 12 October 2011.

Second Resolution

In accordance with articles 141 to 151 of the Luxembourg law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), the Sole Shareholder resolves to dissolve the Company and to start the liquidation proceedings.

Third Resolution

As a consequence of the above resolutions, the Sole Shareholder resolves to appoint EECF Beta Manager, a société anonyme incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 119974 as liquidator of the Company (the "Liquidator") and to grant the Liquidator the following powers:

- The Liquidator has a mission to realize the assets and liabilities of the Company. The net assets of the Company, after payment of the liabilities, will be distributed in kind and in cash by the Liquidator to the sole shareholder.

- The Liquidator has the broadest powers as provided for by Articles 144 to 148 bis of the Law. He may accomplish all the acts provided for by Article 145 without the authorization of the general meeting in the cases in which it is requested by law.

- It may exempt the registrar of mortgages from proceeding with any automatic registration; renounce all in rem rights, preferential rights, mortgages, actions for rescission; remove any attachment, with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other encumbrance.

- The Liquidator is exempted from the obligation of drawing up an inventory, and may in this respect rely fully on the books of the Company.

- It may, under his own responsibility and regarding special or specific operations, delegate such part of his powers he determines to one or several representatives and for the period he will fix.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the

English version will be prevailing.

Whereof, this deed was drawn up in Luxembourg, on the date set at the beginning of this deed.

This deed having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their first and surnames, civil status and residences, said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le treize octobre,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A COMPARU:

EECF Beta I S.C.A., une société en commandite par actions constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 47, boulevard Royal L-2449 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 112.776, («l'Associé Unique»)

ici représenté par Me Maÿ N'Diaye, Avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 13 octobre 2011. La procuration signée ne varietur par le comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le comparant est l'associé unique de EECF Gamma S.à.r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social à 47, Boulevard Royal L-2449 Luxembourg, ayant un capital social de EUR 453.425,- inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 112.756 (la «Société»), constituée suivant acte du notaire Maître Gérard Lecuit, résidant au Luxembourg, en date du 8 décembre 2005, publié le 10 mars 2006 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 513, page 24607, dernièrement modifié le 14 Aout 2007 suivant acte de Maître Martine Schaeffer, Notaire résidant au Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 26 Octobre 2007 numéro 2428, page 116542 et a prié le notaire instrumentant d'acter d'adoption des résolutions suivantes:

Première Résolution

L'associé unique approuve les comptes intérimaires de la Société au 12 octobre 2011.

Deuxième Résolution

Conformément aux articles 141 à 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), l'associé unique a décidé de dissoudre la société et d'entamer la procédure de liquidation.

Troisième Résolution

Suite à la résolution qui précède, l'associé unique a décidé de nommer EECF Beta Manager, une société anonyme, constituée et existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 119974 comme liquidateur de la Société (le «Liquidateur») et de lui conférer les pouvoirs suivants:

- Le Liquidateur a pour mission de réaliser les actifs et de payer les dettes de la Société. L'actif net après paiement des dettes sera distribué par le Liquidateur à l'actionnaire unique, en nature et en espèces.

- Le Liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la Loi. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

- Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous les droits réels, droits préférentiels, hypothèques, actions en rescision; enlever les charges, avec ou sans paiement de toutes les inscriptions préférentielles ou hypothécaires, transcriptions, charges, oppositions ou autres empêchements.

- Le Liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

- Le Liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

L'acte ayant été lu aux comparants, tous connus du notaire par leur nom, prénoms usuels, état civil et demeure, les comparants ont signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: M. N'DIAYE, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 octobre 2011. Relation: LAC/2011/45987. Reçu douze euros (12.- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 octobre 2011.

Référence de publication: 2011149832/103.

(110174200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2011.

**OLFI Lux Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. H&F Advantage Lux 1 S.à r.l.).**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 159.806.

In the year two thousand and eleven, on the seventh day of October,

Before the undersigned, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

IT APPEARED

Oriole Intermediate Corp., a Delaware corporation, with its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, United States,

here represented by Mrs Arlette Siebenaler, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 6 October 2011.

The said proxy initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of "H&F Advantage Lux 1 S.à r.l.", a private limited liability company (société à responsabilité limitée) whose registered office is at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies under number B 159.806, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, dated 4 March 2011, whose articles of incorporation have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 14 June 2011, under number 1275 (p. 61173) (the "Articles"). The Articles have not been amended since then.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to change the corporate name of the Company from H&F Advantage Lux 1 S.à r.l. into "OLFI Lux Holdings S.à r.l."

Further to the above, the Sole Shareholder resolves to amend article 2 of the Articles of the Company, which shall now reads as follows:

" **Art. 2.** The Company's name is "OLFI Lux Holdings S.à r.l.""

Second resolution

The Sole Shareholder acknowledges the resignation of M. Philip Sternheimer and M. Stefan Götz as class A managers of the Company, with immediate effect.

The Sole Shareholder resolves to accept such resignation and to grant discharge to Mr. Philip Sternheimer and M. Stefan Götz for the performance of their duties as class A managers until then.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint Mrs. Arrie R. Park, born in Korea on 12 July 1968, residing at One Maritime Plaza, 12th Floor, San Francisco, California 94111, USA, as class A manager of the Company with immediate effect, for an undetermined duration.

Further to the second and third resolutions, the board of managers of the Company is composed as follows:

- Mrs. Arrie R. Park, Class A Manager;

- Mrs. Ingrid Moinet, Class B Manager; and
- M. Yves Cheret, Class B Manager.

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at EUR 1,200.-.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille onze, le sept octobre.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg

A COMPARU

Oriole Intermediate Corp., une société constituée au Delaware, ayant son siège social au 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, United States,

ici représentée par Madame Arlette Siebenaler, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 6 octobre 2011.

Ladite procuration signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera attachée au présent acte pour être soumise aux autorités de l'enregistrement.

La partie comparante est l'associé unique (l'"Associé Unique") de "H&F Advantage Lux 1 S.à r.l." (la "Société"), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Luxembourg du commerce et des Sociétés sous le numéro B 159.806 et constituée par un acte notarié du notaire soussigné, en date du 4 mars 2011 et publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Association, en date du 14 juin 2011, sous le numéro 1275 (p. 61173). Les statuts de la Société (les "Statuts") n'ont pas été modifiés depuis lors.

La partie comparante représentant la totalité du capital requiert le notaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de modifier le nom de la Société de H&F Advantage Lux 1 S.à r.l. en "OLFI Lux Holdings S.à r.l."

En conséquence de ce qui précède, l'Associé Unique décide de modifier l'article 2 des Statuts de la Société qui devra dorénavant se lire comme suit:

" **Art. 2.** La dénomination de la Société sera "OLFI Lux Holdings S.à r.l." "

Deuxième résolution

L'Associé Unique reconnaît la démission de M. Philip Sternheimer et M. Stefan Götz en tant que gérants de catégorie A avec effet immédiat.

L'Associé Unique décide d'approuver ces démissions et de donner décharge à M. Philip Sternheimer et M. Stefan Götz pour l'exécution de leurs obligations en tant que gérants de catégorie A jusqu'à maintenant.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de nommer Mrs. Arrie R. Park, née le 12 juillet 1968 en Corée, résidant au One Maritime Plaza, 12th Floor, San Francisco, Californie 94111, USA, en tant que gérante de catégorie A de la Société, avec effet immédiat, pour une durée indéterminée.

En conséquence de la deuxième et troisième résolutions, le conseil de gérance de la Société sera composé comme suit:

- Mrs. Arrie R. Park, gérante de catégorie A;
- Mrs. Ingrid Moinet, gérante de catégorie B; et
- M. Yves Cheret, gérant de catégorie B.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ EUR 1.200.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

L'acte a été lu au mandataire des comparants connu du notaire par son nom, prénom, statut civil et résidence, le mandataire des comparants signe l'acte avec le notaire.

Signé: A. SIEBENALER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 octobre 2011. Relation: LAC/2011/45195. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): T. BENNING.

- POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 26 octobre 2011.

Référence de publication: 2011149906/103.

(110174390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2011.

ESCO Luxembourg Holding LLC S.C.S., Société en Commandite simple.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 9A, rue Robert Stumper.

R.C.S. Luxembourg B 155.299.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-six September.

Before us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

ESCO International Holding Inc., a corporation, having its registered office at 9900A Clayton Road, St. Louis, Missouri 63124, United States of America and registered with Delaware Department of State, Division of Corporations, File Number 47578091.

Hereinafter, referred to as the "Limited Partner";

Hereby represented by Me Elodie Duchêne, Attorney at Law, residing professionally in Luxembourg, by virtue of proxy established on 21 September 2011; and

ESCO Luxembourg Holding LLC, a limited liability company, having its registered office at 9900A Clayton Road, St. Louis, Missouri 63124, United States of America, and registered with the Delaware Department of State, Division of Corporations, File Number 4862287,

Hereby represented by Me Elodie Duchêne, Attorney at Law, residing professionally in Luxembourg, by virtue of proxy established on 21 September 2011,

Hereinafter, referred to as the "Unlimited Partner";

Together referred to as the "Partners".

The said proxies, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Partners, represented as stated hereabove, have requested the undersigned notary to enact the following:

They are the Partners holding together all the partnership interests representing the capital of the limited corporate partnership (société en commandite simple), existing under the name of "ESCO Luxembourg Holding LLC S.C.S." a limited corporate partnership (société en commandite simple) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 9 A, Rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 155.299 and incorporated pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, dated 26 August 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2209 page 105991 on 18 October 2010 (hereafter referred to as the "Company"). The Company's articles of incorporation (the "Articles") have been amended (i) pursuant to a deed of Maître Blanche Moutrier, notary residing in Esch-sur-Alzette, acting in replacement of Maître Francis Kessler dated 24 September 2010 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2574 page 123546 on 25 November 2010 and (ii) pursuant to a deed of Maître Francis Kessler dated 14 February 2011, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The capital of the Company is currently set at one thousand three Euros (EUR 1,003.-) represented by one thousand three (1,003) partnership interests, with a par value of one Euro (EUR 1.-) each.

The Partners, duly represented as stated hereinabove, having recognized to be fully informed of the resolutions to be taken, have decided to vote on all items of the following agenda:

a) Decision to increase the capital of the Company by an amount of one Euro (EUR 1.-) in order to raise it from its current amount of one thousand three Euros (EUR 1,003.-) to one thousand four Euros (EUR 1,004.-) by issuing one (1) new partnership interest having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) (the "New Partnership Interest"), together with

a total issue premium of an amount of three million eight hundred thirty-four thousand three hundred twenty-one Euros (EUR 3,834,321.-);

b) Subscription to and full payment by ESCO International Holding Inc., a corporation, having its registered office at 9900A Clayton Road, St. Louis, Missouri 63124, United States of America and registered with Delaware Department of State, Division of Corporations, File No. 47578091, the limited partner of the Company, of the New Partnership Interest, together with a total issue premium of an amount of three million eight hundred thirty-four thousand three hundred twenty-one Euros (EUR 3,834,321.-) by a contribution in kind consisting of (i) a receivable against the Company and (ii) a receivable against ESCO European Holding GmbH, a company governed by the laws of Germany, having its registered office at Zschoner Ring 9, 01723 Kesselsdorf, Germany and registered with the commercial register of the local court (Amtsgericht) of Dresden under number HRB 27832;

c) Subsequent modification of Article 6 of the Articles of the Company ("Capital"); and

d) Miscellaneous.

Consequently, on the basis of the above agenda, the Partners have taken the following resolutions:

First resolution

The Partners RESOLVE to increase the capital of the Company by an amount of one Euro (EUR 1.-) in order to raise it from its current amount of one thousand three Euros (EUR 1,003.-) to one thousand four Euros (EUR 1,004.-) by issuing one (1) New Partnership Interest having a nominal value of one Euro (EUR 1.-), to be fully paid up by the following contributions in kind together with a total issue premium of an amount of three million eight hundred thirty-four thousand three hundred twenty-one Euros (EUR 3,834,321.-).

Subscription - Payment

The Limited Partner, represented as stated hereabove, DECLARES to subscribe to the New Partnership Interest and to fully pay up such New Partnership Interest, together with an issue premium, by contributions in kind consisting of (i) a receivable against the Company and (ii) a receivable against ESCO European Holding GmbH, a company governed by the laws of Germany, having its registered office at Zschoner Ring 9, 01723 Kesselsdorf, Germany and registered with the commercial register of the local court (Amtsgericht) of Dresden under number HRB 27832 (the "Receivables") as further described in a report of the Unlimited Partner of the Company dated 21 September 2011 (the "Company's Report").

The contribution of the Receivables is valued at the amount of three million eight hundred thirty-four thousand three hundred twenty-two Euros (EUR 3,834,322.-) and is allocated as follows:

- an amount of one Euro (EUR 1.-) is to be allocated to the nominal capital account of the Company, and
- an amount of three million eight hundred thirty-four thousand three hundred twenty-one Euros (EUR 3,834,321.-) is to be allocated to the issue premium reserve account of the Company.

Declaration

The valuation of the contribution in kind of the Receivables to the Company is evidenced by the Company's Report, dated 21 September 2011, which valued the Receivables at three million eight hundred thirty-four thousand three hundred twenty-two Euros (EUR 3,834,322.-).

The Company's Report after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary will remain annexed to the present deed for the purpose of the registration.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the Partners RESOLVE to amend Article 6 of the Articles of the Company, so that it shall henceforth read as follows:

" Art. 6. Capital. The Company's capital is set at one thousand four Euros (EUR 1,004.-), represented by one thousand four (1,004) partnership interests with a nominal value of One Euro (EUR 1.-) each (the "Partnership Interests" and individually, a "Partnership Interest").

The Unlimited Partner owns ten (10) Partnership Interests and the Limited Partner owns nine hundred ninety-four (994) Partnership Interests.

Each Partnership Interest of Unlimited Partner or Limited Partner gives one voting right in general meetings of Partners, either ordinary, annual or extraordinary."

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately two thousand five hundred euro (€ 2,500.-).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed. The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-six septembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

ESCO International Holding Inc., une société ayant son siège social au 9900A Clayton Road, St Louis, Missouri 63124, Etats-Unis d'Amérique, et enregistrée auprès du Département de l'Etat du Delaware, Division des Sociétés, dossier numéro 47578091,

Ci-après désigné comme l'"Associé Commanditaire";

Ci-après représentée par Me Elodie Duchêne, Avocat à la Cour, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 21 septembre 2011.

ESCO Luxembourg Holding LLC, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 9900A Clayton Road, St Louis, Missouri 63124, Etats-Unis d'Amérique, et enregistrée auprès du Département de l'Etat du Delaware, Division des Sociétés, dossier numéro 4862287;

Ci-après désigné comme l'"Associé Commandité";

Ci-après représentée par Me Elodie Duchêne, Avocat à la Cour, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 21 septembre 2011.

Ensemble, ci-après désignés comme les "Associés".

Lesdites procurations resteront, après avoir été signées "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

Les Associés, représentés comme stipulé ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Ils sont les Associés détenant ensemble l'entière part d'intérêt représentant le capital de la société en commandite simple, existant sous la raison sociale «ESCO Luxembourg Holding LLC S.C.S.», une société en commandite simple régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 9 A, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 155.299 et constituée suivant un acte de Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 26 août 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2209 page 105991 le 18 octobre 2010 (ci-après désignée comme la «Société»). Les statuts de la Société (les «Statuts») ont été modifiés (i) suivant un acte de Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, agissant en remplacement de Maître Francis Kessler en date du 24 septembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2574 page 123546 le 25 novembre 2010 et (ii) suivant un acte de Maître Francis Kessler en date du 14 février 2011, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Le capital de la Société s'élève actuellement à mille trois Euros (EUR 1.003,-) représenté par mille trois (1.003) parts d'intérêts d'une valeur d'un Euro (EUR 1,-) chacune.

Les Associés, dûment représentés comme décrit ci-dessus, ont reconnu être dûment informé des résolutions à prendre, ont décidé de voter sur tous les points de l'agenda reproduit ci-après:

a) Décision d'augmenter le capital de la Société d'un montant d'un Euro (EUR 1,-) afin de l'augmenter de son montant actuel de mille trois Euros (EUR 1.003,-) pour atteindre la somme de mille quatre Euros (EUR 1.004,-) par l'émission d'une (1) nouvelle part d'intérêt ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) (la «Nouvelle Part d'Intérêt») avec une prime d'émission d'un montant total de trois millions huit cent trente quatre mille trois cent vingt et un Euros (EUR 3.834.321,-);

b) Souscription à et paiement intégral par ESCO International Holding Inc., une société ayant son siège social au 9900A Clayton Road, St Louis, Missouri 63124, Etats-Unis d'Amérique, et enregistrée auprès du Département de l'Etat du Delaware, Division des Sociétés, dossier numéro 47578091, l'associé commanditaire de la Société, de la Nouvelle Part d'Intérêt, avec une prime d'émission d'un montant de trois millions huit cent trente quatre mille trois cent vingt et un Euros (EUR 3.834.321,-) par un apport en nature consistant en (i) une créance contre la Société et (ii) une créance contre ESCO European Holding GmbH, une société régie par les lois d'Allemagne, ayant son siège social au Zschoner Ring 9, 01723 Kesselsdorf, Allemagne et immatriculée auprès du registre commercial du tribunal de Dresde sous le numéro HRB 27832;

c) Subséquente modification de l'article 6 des Statuts de la Société (Capital); et

d) Divers.

En conséquence et sur base de l'agenda repris ci-dessus, les Associés ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés DECIDENT d'augmenter le capital de la Société d'un montant d'un Euro (EUR 1,-) afin de l'augmenter de son montant actuel de mille trois Euros (EUR 1.003,-) pour atteindre la somme de mille quatre Euros (EUR 1.004,-) par l'émission d'une (1) Nouvelle Part d'Intérêt ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-), entièrement libérée par les apports en nature suivants, avec une prime d'émission d'un montant de trois millions huit cent trente quatre mille trois cent vingt et un Euros (EUR 3.834.321,-).

Souscription - Paiement

L'Associé Commanditaire, représenté comme décrit ci-dessus, DECLARE souscrire à la Nouvelle Part d'Intérêt et de libérer intégralement cette Nouvelle Part d'Intérêt, avec une prime d'émission, par un apport en nature consistant en (i) une créance contre la Société et

(ii) une créance contre ESCO European Holding GmbH, une société régie par les lois d'Allemagne, ayant son siège social au Zschoner Ring 9, 01723 Kesselsdorf, Allemagne et immatriculée auprès du registre commercial du tribunal de Dresde sous le numéro HRB 27832 (les «Créances») telles que décrites dans un rapport de l'Associé Commandité de la Société daté du 21 septembre 2011 (le «Rapport de la Société»).

L'apport des Créances est évalué à un montant total de trois millions huit cent trente quatre mille trois cent vingt-deux Euros (EUR 3.834.322,-) et sera alloué comme décrit ci-dessous:

- Un montant d'un Euro (EUR 1,-) sera alloué au compte capital de la Société; et
- Un montant de trois millions huit cent trente quatre mille trois cent vingt et un Euros (EUR 3.834.321,-) sera alloué au compte réserve prime d'émission de la Société.

Déclaration

La valeur de l'apport en nature des Créances à la Société est documentée par le Rapport de la Société, daté du 21 septembre 2011, qui évalue les Créances à trois millions huit cent trente quatre mille trois cent vingt-deux Euros (EUR 3.834.322,-).

Le Rapport de la Société après avoir été signé ne varietur par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Seconde résolution

En conséquence de la résolution précédente, les Associés DECIDENT de modifier l'article 6 des Statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6. Capital.** Le capital social est fixé à mille quatre Euros (EUR 1.004,-), représenté par mille quatre (1.004) parts d'intérêts d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune (les "Parts d'Intérêt" et individuellement, une "Part d'Intérêt").

L'Associé Commandité détient dix (10) Parts d'Intérêt et l'Associé Commanditaire détient neuf cent quatre-vingt quatorze (994) Parts d'Intérêt.

Chaque Part d'Intérêt de l'Associé Commandité ou de l'Associé Commanditaire donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées des Associés soit ordinaires, annuelles ou extraordinaires.»

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, de quelque nature qu'ils soient, incombant à la société à raison du présent acte, sont estimés à deux mille cinq cents euros (€ 2.500,-).

Le notaire instrumentant, qui affirme maîtriser la langue anglaise, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est libellé en anglais, suivi d'une traduction française, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE notarié, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite à la personne comparante, celle-ci a signé l'original du présent acte avec le notaire.

Signé: Duchêne, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 30 septembre 2011. Relation: EAC/2011/13040. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011149223/201.

(110173968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2011.

Fensterlux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9090 Warken, 31, rue de Welscheid.
R.C.S. Luxembourg B 160.431.

Im Jahre zweitausendelf, den achtzehnten Oktober.

Vor dem unterzeichneten Notar Pierre PROBST, mit dem Amtssitz zu Ettelbruck.

Ist erschienen:

Die Gesellschaft „PP-Management S.A.“ (Matrikel 2011 2208 578), mit dem Amtssitz in L-9772 Tratten, Haus 17, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg Sektion B unter der Nummer 160.346, gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch den instrumentierenden Notar am 31. März 2011, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 1477 vom 5. Juli 2011,

hier vertreten durch Herrn Patrick Posch, geboren zu Malmedy (Belgien) am 29. April 1974, wohnhaft zu L-9749 Fischbach (Clerf), 11, Giallewee,

mit der Befugnis die Gesellschaft durch seine alleinige Unterschrift rechtmäßig zu verpflichten, gemäß Artikel 8 der Statuten.

Die erschienene Gesellschaft handelnd in ihrer Eigenschaft als alleiniger Teilhaber der Gesellschaft mit beschränkter Haftung „Fensterlux S.à r.l.“ (Matrikel 2011 2414 739), mit Gesellschaftssitz in L-9090 Warken, 31, rue de Welscheid, gegründet durch Urkunde aufgenommen durch den instrumentierenden Notar am 4. April 2011, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 1415 vom 29. Juni 2011,

eingetragen im Handels- und Firmenregister Luxemburgs unter der Nummer B 160.431,

welcher Komparent sich zu einer aussergewöhnlichen Generalversammlung konstituiert hat und einstimmig, und laut entsprechender Tagesordnung, nachfolgende Beschlüsse gefasst hat:

Erster Beschluss.

Die Generalversammlung beschließt den Gesellschaftssitz von Warken nach Tratten zu verlegen.

Demgemäß wird Artikel 4 der Gesellschaftssatzung angepasst und erhält folgenden Wortlaut:

« **Art. 4.** Der Sitz der Gesellschaft ist Tratten. Der Gesellschaftssitz kann durch Beschluss einer außerordentlichen Generalversammlung der Gesellschafter an jeden anderen Ort des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden.»

Zweiter Beschluss.

Die Adresse der Gesellschaft lautet L-9772 Tratten, Haus 17.

Kosten und Honorare.

Die Kosten und Honorare der gegenwärtigen Urkunde sind zu Lasten der Gesellschaft und werden abgeschätzt auf 650,- €.

Erklärung

Der Gesellschafter erklärt, in Anwendung des Gesetzes vom 12. November 2004, in seiner nachträglich geänderten Fassung, der/die wirtschaftlich Berechtigte der Gesellschaft zu sein, die Gegenstand der vorliegenden Urkunde ist, und bescheinigt, dass die zur Einzahlung des Gesellschaftskapitals verwendeten Gelder/Güter/Rechte nicht aus Tätigkeiten stammen, die eine Straftat im Sinne von Artikel 506-1 des Strafgesetzbuches und 8-1 des geänderten Gesetzes vom 19. Februar 1973 über den Verkauf von Arzneimitteln und die Bekämpfung der Drogenabhängigkeit (Geldwäsche) oder von Terrorismusakten im Sinne von Artikel 135-1 des Strafgesetzbuches (Terrorismusfinanzierung) darstellen, bzw. dass die Gesellschaft keine solchen Tätigkeiten betreibt (betreiben wird).

Der Gesellschafter erklärt vom instrumentierenden Notar in Kenntnis gesetzt worden zu sein dass bei zu großer Ähnlichkeit von Gesellschaftsnamen Gerichtsbarkeiten mit Änderungsforderungen und Entschädigungsklagen befasst werden können.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen in Ettelbruck, in der Amtsstube des amtierenden Notars, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung an den Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit dem unterzeichnenden Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Patrick POSCH, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch, le 19 octobre 2011. Relation: DIE/2011/10030. Reçu soixante-quinze euros (75,-€).

Le Receveur (signé): Ries.

FUER GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, Der Gesellschaft auf Begehrt und zum Zwecke der Veröffentlichung im Memorial erteilt.

Ettelbruck, den 27. Oktober 2011.

Référence de publication: 2011149850/56.

(110174642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2011.

IVA Global SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-8217 Mamer, 41, Op Bierg.

R.C.S. Luxembourg B 147.807.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société tenue en date du 11 octobre 2011 que:

1. Le Conseil d'Administration de la Société est composé des personnes suivantes:

Administrateurs

- Michael W. MALAFRONTÉ, président, avec adresse professionnelle au 717, Fifth Avenue, NY10022 New York, U.S.A..

- Stefanie HEMPSTEAD, administrateur, avec adresse professionnelle au 717, Fifth Avenue, NY10022 New York, U.S.A..

- Shanda SCIBILIA, administrateur, avec adresse professionnelle au 717, Fifth Avenue, NY10022 New York, U.S.A..

- Gianluigi SAGRAMOSO, administrateur, avec adresse professionnelle au 41, Op Bierg, L-8217 Mamer.

- Jean Philippe CLAESSENS, administrateur, avec adresse professionnelle au 41, Op Bierg, L-8217 Mamer.

- Philippe MELONI, administrateur, avec adresse professionnelle au 41, Op Bierg, L-8217 Mamer.

2. Le mandat de Ernst & Young S.A., avec siège social au 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, Grand Duché de Luxembourg, en tant que Réviseur de la Société a été renouvelé.

Les mandats des Administrateurs et du Réviseur d'Entreprises viendront à échéance lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire Annuelle de la Société appelée à statuer sur l'exercice clôturé au 30 juin 2012.

Mamer, le 19 octobre 2011.

Pour extrait conforme

LEMANIK ASSET MANAGEMENT Luxembourg S.A.

Jean Philippe CLAESSENS / Armelle MOULIN

Référence de publication: 2011152593/28.

(110177667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2011.

Horseback Holding Group S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 55.720.

1. Le siège social au 8, Boulevard Royal L-2449 Luxembourg de la société HORSEBACK HOLDING GROUP S.A. inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B-55720 est dénoncé avec effet au 21 novembre 2002.

2. Le contrat de domiciliation à durée indéterminée conclu entre la société HORSEBACK HOLDING GROUP S.A. et Luxembourg Management Company Group SA (LMC Group SA), est résilié avec effet au 21 novembre 2002.

Luxembourg, le 28 octobre 2011.

L.M.C. Group S.A

Société Anonyme

Signature

Référence de publication: 2011150939/14.

(110175188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2011.

Salina Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 140.468.

Les comptes de dissolution au 11 octobre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011150794/11.

(110174969) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2011.

Peco International (Lux) Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2538 Luxembourg, 1, rue Nicolas Simmer.

R.C.S. Luxembourg B 120.648.

Les comptes annuels au 31 mai 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011150767/10.

(110175549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2011.

Peco International (Lux) Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2538 Luxembourg, 1, rue Nicolas Simmer.

R.C.S. Luxembourg B 120.648.

Les comptes annuels au 31 mai 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011150768/10.

(110175550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2011.

Peco International (Lux) Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2538 Luxembourg, 1, rue Nicolas Simmer.

R.C.S. Luxembourg B 120.648.

Les comptes annuels au 31 mai 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011150769/10.

(110175551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2011.

Alf Continental Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.

R.C.S. Luxembourg B 90.621.

Am 3. Oktober 2011 hat die ordentliche Generalversammlung der Aktionäre folgende Beschlüsse gefasst.

Die Generalversammlung beschloss einstimmig die Mandate der folgenden Verwaltungsratsmitglieder bis zur Generalversammlung, die im Jahre 2017 stattfinden wird, zu verlängern:

- Frau Myriam DERAIDEUX, geboren in Sankt Vith (Belgien), am 3. Februar 1982, beruflich wohnhaft in L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis;
- Herr Romain ZIMMER, geboren in Petange (Luxemburg), am 14. März 1959, beruflich wohnhaft in L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis;
- Herr Siegward ROCKSTEDT, geboren in Wuppertal (Deutschland), am 9. April 1946, wohnhaft in L-1858 Luxembourg, 3a, rue de Kirchberg.

Außerdem hat die Generalversammlung einstimmig beschlossen das Mandat der Gesellschaft KOBU S.à r.l., Rechnungskommissar der ALF CONTINENTAL HOLDINGS S.A., eingetragen im R.C.S. Luxembourg unter der Nummer B84077, mit Sitz in L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis, bis zur Generalversammlung, die im Jahre 2017 stattfinden wird, zu verlängern.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ALF CONTINENTAL HOLDINGS S.A.

Myriam DERAIDEUX

Verwaltungsratsmitglied

Référence de publication: 2011152279/24.

(110176620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2011.

4IPS S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5670 Altwies, 2, route de Mondorf.

R.C.S. Luxembourg B 162.196.

In the year two thousand and eleven, on the nineteenth day of the month of October.

Before Us, Maître Léonie Grethen, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

- Mr Uwe NIELSEN born on the 7th February 1963 in Saarbrücken (D) residing in L-5670 Altwies, 2, route de Mondorf, here represented by Mr Nicolas VAINKER BOUVIER DE LAMOTTE, réviseur d'entreprise, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal on September 13th, 2011,

- Mr Thomas HEDEGAARD born on the 29th November 1977 in Horsholm (DK) residing in CH-6006 Luzern, 14, Schadruthalder, here represented by Mr Nicolas VAINKER BOUVIER DE LAMOTTE, prenamed, by virtue of a proxy, given under private seal on September 16th, 2011,

- Mr Lars Wolff GRAVERSEN born on the 24th April 1972 in Silkeborg (DK) residing in DK-8600 Silkeborg, 25, Strandvejen, here represented by Mr Nicolas VAINKER BOUVIER DE LAMOTTE, prenamed, by virtue of a proxy, given under private seal on September 13th, 2011.

The said proxy, after having been initialled and signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party declares that they are the shareholders of 4IPS S.à r.l., a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at L-5670 Altwies, 2, route de Mondorf (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 162.196, incorporated by a deed of Léonie Grethen, notary residing in Luxembourg, dated 6 July 2011 published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 8 September 2011, number 2089. The articles of association of the Company have not been amended so far.

The appearing party, duly represented, has acknowledged to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. To modify article 6 of the Statutes of the Company to read as follows:

"The capital is set at twelve thousand five hundred euro (12.500.- EUR) represented by one hundred (100) shares with no par value".

2. To modify the shareholdings as follows:

Mr Thomas Hedegaard	45 shares
Mr Lars Graversen	45 shares
Mr Uwe Nielsen	10 shares

Mr Thomas Hedegaard 45 shares Mr Lars Graversen 45 shares Mr Uwe Nielsen 10 shares The appearing party, duly represented, has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The shareholder's resolves to modify article 6 of the Statutes of the Company to read as follows:

"The capital is set at twelve thousand five hundred euro (12.500.- EUR) represented by one hundred (100) shares with no par value".

Second resolution

3. The shareholder's resolves to modify the shareholdings as follows:

Mr Thomas Hedegaard	45 shares
Mr Lars Graversen	45 shares
Mr Uwe Nielsen	10 shares

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately one thousand euro (1.000.- EUR).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons' proxy holder the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons' proxy holder and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons' proxy holder, who is known to the notary by its surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le dix-neuvième jour de mois d'octobre.

Par-devant Nous, Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

- Mr Uwe NIELSEN né le 7 février 1963 à Saarbrücken (D) avec adresse à L-5670 Altwies, 2, route de Mondorf, ici représenté par Mr Nicolas VAINKER BOUVIER DE LAMOTTE, réviseur d'entreprise avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 13 septembre 2011,

- Mr Thomas HEDEGAARD né le 29 novembre 1977 à Horsholm (DK) avec adresse à CH-6006 Luzern, 14, Schadrutihalde, ici représenté par Mr Nicolas VAINKER BOUVIER DE LAMOTTE, pré-qualifié, en vertu d'une procuration datée du 16 septembre 2011

- Mr Lars Wolff GRAVERSEN né le 24 avril 1972 à Silkeborg (DK) avec adresse à DK-8600 Silkeborg, 25, Strandvejen, ici représenté par Mr Nicolas VAINKER BOUVIER DE LAMOTTE, pré-qualifié, en vertu d'une procuration datée du 13 septembre 2011.

Les dites procurations, après avoir été signées et paraphées ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour les formalités d'enregistrement.

Les comparants déclarent être les seuls associés de 4IPS S.à.r.l., une société à responsabilité limitée constituée d'après les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au L-5670 Altwies, 2, route de Mondorf (Grand Duché de Luxembourg), enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 162.196, constituée d'après un acte de Maître Léonie Grethen, notaire demeurant à Luxembourg, en date du 6 juillet 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 8 septembre 2011, numéro 2089. Les statuts de la société n'ont été modifiés jusqu'aujourd'hui.

Les comparants, dûment représentés, reconnaissent être entièrement informé des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. De modifier l'article 6 des statuts de la société pour le lire comme suit:

«Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représentés par cent (100) parts sociales sans valeur nominale.»

2. De modifier la détention des parts sociales comme suit:

Mr Thomas Hedegaard	45 parts sociales
Mr Lars Graversen	45 parts sociales
Mr Uwe Nielsen	10 parts sociales

Les comparants, dûment représenté, ont requis le notaire soussigné de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

3. L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'article 6 des statuts de la société pour le lire comme suit:

«Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représentés par cent (100) parts sociales sans valeur nominale.»

Deuxième résolution

4. L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier la détention des parts sociales comme suit:

Mr Thomas Hedegaard	45 parts sociales
Mr Lars Graversen	45 parts sociales
Mr Uwe Nielsen	10 parts sociales

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature incombant à la Société en raison du présent acte sont évalués à mille euros (1.000,- EUR).

Déclaration

Le notaire instrumentant qui parle et comprend la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du mandataire des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Le présent acte notarié a été rédigé au Luxembourg, à la date mentionnée au début du présent document.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Vainker Bouvier de Lamotte, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2011. Relation: LAC/2011/46326. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 31 octobre 2011.

Référence de publication: 2011149554/115.

(110173350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2011.

Philips Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 27.882.

Le Bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 Novembre 2011.

PHILIPS LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2011150770/12.

(110175261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2011.

Plafonlux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1945 Luxembourg, 3, rue de la Loge.

R.C.S. Luxembourg B 84.393.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011150772/10.

(110175135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2011.

Real Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 115.299.

Extrait de l'assemblée générale ordinaire du 25 octobre 2011

1. L'Assemblée Générale accepte la démission des administrateurs en fonction et nomme comme nouveaux administrateurs les personnes suivantes:

- Stéphanie GRISIUS, née le 27 mai 1976, demeurant professionnellement au 6, rue Adolphe L-1116 Luxembourg;
- Laurent HEILIGER, née le 10 février 1973, demeurant professionnellement au 6, rue Adolphe L-1116 Luxembourg;
- Manuel HACK, né le 19 juin 1966, demeurant professionnellement au 6, rue Adolphe L-1116 Luxembourg;

Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui approuvera les comptes de l'année 2011.

2. L'Assemblée Générale accepte la démission du commissaire en fonction nomme le commissaire suivant en vue de son remplacement:

- AUDIT.LU, société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 42, rue des Cerises L-6113 Junglinster, immatriculée au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 113.620

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui approuvera les comptes de l'année 2011.

3. L'Assemblée Générale décide de transférer le siège de la société à l'adresse suivante avec effet immédiat:
6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 2011.

Pour la société

Référence de publication: 2011152148/25.

(110176573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2011.

GSIP II Helium S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 140.055.

Il résulte du transfert de parts sociales de la Société en date du 19 octobre 2011, que 518.750 parts sociales détenues dans la Société par GS Global Infrastructure Partners II, L.P., ayant son adresse professionnelle au 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, USA, enregistrée auprès du Secretary of State of de Delaware sous le numéro 4298631, ont été transférées à GS International Infrastructure Partners II, L.P., ayant son adresse professionnelle au 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, USA, enregistrée auprès du registrar of Exempted Limited Partnership sous le numéro MC-24704, qui détient désormais 1,250,000 parts sociales de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GSIP II Helium S.à r.l.

Maxime Nino

Gérant

Référence de publication: 2011150929/18.

(110175434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2011.

**Xylem Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. ITT Industries Luxembourg S.à r.l.).**

Capital social: EUR 20.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 89.548.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-eighth day of October.

Before Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

for an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of ITT Industries Luxembourg S.à r.l., (the Company) a société à responsabilité limitée (limited liability company) existing and organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office 9, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 89548 and having a share capital of EUR 20,000:

ITT Industries Holdings S.à r.l., a société à responsabilité limitée (limited liability company) existing and organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office 9, Rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 77533 and having a share capital of EUR 150,000

hereby represented by Ms Danielle Kolbach, master-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg, on October 25th 2011.

and

Watercompany Limited, a «private company limited by guarantee», with registered office at Jays Close, Viables Estate, UK - Basingstoke, Hampshire, RG22 4BA, United Kingdom; Companies Number: 7681904

(together the Shareholders),

hereby represented by Ms Danielle Kolbach, master-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg, on October 25th 2011.

Said proxies, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

The Shareholders, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

- that they are the two sole shareholders of the Company,

- that they have taken the following resolutions:

First resolution

The shareholders resolve to change the name of the Company from ITT Industries Luxembourg S.à r.l. to Xylem Luxembourg S.à r.l., effective as of November 1st 2011.

Second resolution

The shareholders resolve to amend, effective as of November 1st 2011, the first paragraph of article 1 of the articles of association, which shall read as follows:

«There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under Luxembourg law by the name of Xylem Luxembourg S.à r.l. (hereafter the Company).»

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a German version; at the request of the same appearing party, it is stated that, in case of discrepancies between the English and the German texts, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

Folgt die deutsche Übersetzung vorherstehenden Textes:

Im Jahre zweitausendelf, am achtundzwanzigsten Oktober.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul Decker, mit Amtssitz in Luxemburg.

Ist erschienen:

zu einer außerordentlichen Generalversammlung der Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) ITT Industries Luxembourg S.à r.l., (nachfolgend die Gesellschaft), eine Gesellschaft luxemburgischen Rechtes, mit Gesellschaftssitz 9, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, eingetragen beim Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter Nummer B 89548 und einem Stammkapital von EUR 20.000,

ITT Industries Holdings S.à r.l., (nachfolgend die Gesellschaft), eine Gesellschaft luxemburgischen Rechtes, mit Gesellschaftssitz 9, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, eingetragen beim Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter Nummer B 77533 und einem Stammkapital von EUR 150.000

hier vertreten durch Frau Danielle Kolbach, Rechtsanwältin, wohnhaft in Luxemburg,
auf Grund einer ihr erteilten Vollmacht, gegeben zu Luxemburg, am 25. Oktober 2011.

Und

Watercompany Limited, eine «private company limited by guarantee», mit Geschäftssitz in Jays Close, Viables Estate, UK - Basingstoke, Hampshire, RG22 4BA, Vereinigtes Königreich; Gesellschaftsnummer: 7681904

hier vertreten durch Frau Danielle Kolbach, Rechtsanwältin, wohnhaft in Luxemburg,
auf Grund einer ihr erteilten Vollmacht, gegeben zu Luxemburg, am 25. Oktober 2011.

Zusammen die Gesellschafter.

Die Vollmachten nach der Unterzeichnung ne varietur durch die Vollmachtnehmerin und den unterzeichneten Notar bleiben dieser Urkunde als Anlage beigegeben um mit dieser Urkunde registriert zu werden.

Die Erschienene, handelnd wie vorerwähnt, ersucht den amtierenden Notar, das Folgende zu beurkunden:

- dass die Gesellschafter die einzigen Gesellschafter der Gesellschaft sind und;
- dass die Gesellschafter folgende Beschlüsse gefasst haben:

Erster Beschluss

Die Gesellschafter beschließen den Gesellschaftsnamen der Gesellschaft ITT Industries Luxembourg S.à r.l. in Xylem Luxembourg S.à r.l. effektiv zum 1. November 2011 umzuändern.

Zweiter Beschluss

Die Gesellschafter beschließen, als Folge des vorhergehenden Beschlusses, den ersten Absatz des Artikel 1 der Gesellschaftssatzung, ab dem 1. November 2011, wie folgt abzuändern:

«Es besteht hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) nach luxemburgischen Recht mit der Bezeichnung Xylem Luxembourg S.à r.l. (nachfolgend die «Gesellschaft»).»

Der unterzeichnete Notar, der die englische Sprache versteht und spricht, erklärt hiermit, dass die vorliegende Urkunde auf Verlangen der erschienenen Partei in englischer Sprache, gefolgt von der deutschen Sprache, aufgesetzt wird, und dass auf Verlangen derselben erschienenen Partei bei Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text die englische Fassung maßgebend ist.

Zu Urkunde dessen wurde die vorliegende notarielle Urkunde am eingangs genannten Datum aufgesetzt.

Nach Verlesung der Urkunde hat der Bevollmächtigte der erschienenen Partei zusammen mit uns, dem Notar, die vorstehende Originalurkunde unterzeichnet.

Signé:, D. KOLBACH, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 novembre 2011. Relation: LAC/2011/48522. Reçu 75,- € (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 novembre 2011.

Référence de publication: 2011150606/91.

(110175448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2011.

Predicare S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 219.380.100,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 118.926.

Les comptes annuels au 31 mars 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 octobre 2011.

Référence de publication: 2011150774/10.

(110175151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2011.

Lambert Performance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1735 Luxembourg, 7, rue Hogenberg.

R.C.S. Luxembourg B 164.346.

STATUTS

L'an deux mil onze, le vingt et un octobre.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Jean Louis LAMBERT, maître mécanicien-ajusteur, né à Ettelbruck, le 8 avril 1967, demeurant à L-3373 Leudelange, 37, Domaine Schmiseleck;

2.- Monsieur Emile LAMBERT, retraité, né à Wiltz, le 1^{er} janvier 1939, demeurant à L-1224 Luxembourg, 16, rue Ludwig van Beethoven.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux:

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de «LAMBERT PERFORMANCE S.à r.l.».

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'assemblée générale des associés.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'un atelier mécanique pour véhicules automobiles, d'une station service, la représentation de même que le commerce en gros et en détail de matériel et d'accessoires pour véhicules automobiles ainsi que l'achat et la vente de véhicules automobiles et d'accessoires.

Elle pourra faire toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La durée de la société est illimitée.

Art. 5. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société pour finir le trente et un décembre deux mil onze.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune.

Ces parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- par Monsieur Jean Louis LAMBERT, maître mécanicien-ajusteur, né à Ettelbruck, le 8 avril 1967, demeurant à L-3373 Leudelange, 37, Domaine Schmiseleck, cinquante parts sociales	50
2.- par Monsieur Emile LAMBERT, retraité, né à Wiltz, le 1 ^{er} janvier 1939, demeurant à L-1224 Luxembourg, 16, rue Ludwig van Beethoven, cinquante parts sociales	50
Total: cent parts sociales	100

Ces parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce que les associés reconnaissent mutuellement.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision des associés.

A moins que les associés n'en décident autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

Art. 10. Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 11. Le décès, l'interdiction ou la faillite de l'un des associés n'entraîneront pas la dissolution de la société. Les héritiers de l'associé prédécédé n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société. Pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.

Art. 12. Chaque année, le 31 décembre, il sera dressé un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5,00%) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales;
- le solde restera à la libre disposition des associés.

Art. 13. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés.

Art. 14. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, l'associé unique exerce les mêmes pouvoirs que ceux attribués à l'assemblée des associés dans la société à responsabilité limitée.

Les décisions de l'associé unique prises dans ce cadre sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit. De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans les conditions normales.

Art. 15. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à mille euros (EUR 1.000,-).

Déclaration

Les associés déclarent, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être les bénéficiaires réels de la société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droits ayant servi à la libération du capital social n'ont pas provenu d'activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou d'actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme), respectivement que la société ne se livre pas à des activités ci-dessus émarquées.

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est à L-1735 Luxembourg, 7, rue Hogenberg.
- Est nommé gérant unique pour une durée indéterminée, Monsieur Jean Louis LAMBERT, préqualifié.
- La Société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant unique.

DONT ACTE, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg-Bonnevoie, en l'Etude.

Et après lecture faite et interprétation donnée en une langue d'eux connue aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

146187

Signé: Jean Louis LAMBERT, Emile LAMBERT, Tom METZLER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 24 octobre 2011. Relation: LAC/2011/46948. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

Luxembourg-Bonnevoie, le 31 octobre 2011.

Tom METZLER.

Référence de publication: 2011149977/90.

(110174152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2011.

Solido Hosting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 158.758.

In the year two thousand eleven, on the twenty-seventh of October.

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing at Luxembourg, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

APPEARED:

Solido Hosting A/S, having its registered office in DK-1264 Copenhagen, Store Kongensgade 3, 5. Th., registered at the Trade and Companies' Register of Denmark (Virksomhedsregister) under number 25464737,

here represented by Mr Christer Hasse Leth NIELSEN, Chief Executive Officer, residing professionally in DK-1264 Copenhagen, Store Kongensgade 3, 5. T,

by virtue of a proxy given under private seal on October 27, 2011; such proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

This appearing person, represented as said before, has declared and requested the officiating notary to state:

- That the private limited liability company "SOLIDO HOSTING S.à r.l.", (the "Company"), established and having its registered office in L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, registered with the Luxembourg Trade Register, section B, under the number B 158.758, has been incorporated by deed of Me Emile SCHLESSER, notary residing in Luxembourg, on 21 January 2011, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 875 of 3 May 2011.

- That the appearing person is the sole actual partner (the "Sole Partner") of the Company and that he has taken, through his mandatory, the following resolution:

Sole resolution

The Sole Partner decides to modify the financial year to be closed on June 30 instead of December 31st and to amend subsequently article 13 first paragraph of the by-laws in order to give it the following wording:

“ **Art. 13. Business year.** The Company's financial year starts on first of July and ends of the thirtieth of June of the following year”.

The Sole Partner states that the current business year, started on 21 January 2011, will exceptionally end on June 30, 2012, instead of the 31st of December 2011.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately nine hundred fifty Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us the notary the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-sept octobre.

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Solido Hosting A/S, avec siège social à DK-1264 Copenhague, Store Kongensgade 3, 5. Th., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés du Danemark (Virksomhedsregister) sous le numéro 25464737,

ici représentée par Monsieur Christer Hasse Leth NIELSEN, Chief Executive Officer, demeurant professionnellement à DK-1264 Copenhague, Store Kongensgade 3, 5. T, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée le 27 octobre 2011; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

- Que la société à responsabilité limitée "SOLIDO HOSTING S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 158.758, a été constituée suivant acte reçu par Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg en date du 21 janvier 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 875 du 3 mai 2011.

- Que la comparante est le seul associé actuel ("Associé Unique") de la Société et qu'elle a pris, par sa mandataire, la résolution suivante:

Résolution unique

L'Associé Unique décide de modifier la date de clôture de l'exercice social pour la fixer au 30 juin et non plus au 31 décembre et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article 13 des statuts, lequel aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 13. Exercice social.** L'année sociale commence le premier juillet et se termine le trente juin de l'année suivante.»

L'Associée Unique constate que l'année sociale en cours ayant débuté le 21 janvier 2011, se terminera exceptionnellement le 30 juin 2012 au lieu du 31 décembre 2011.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de neuf cent cinquante euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête du comparant le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête du même comparant, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. H. L. NIELSEN, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 octobre 2011. LAC/2011/48170. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 4 novembre 2011.

Référence de publication: 2011151476/81.

(110176108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2011.

Promeco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8372 Hobscheid, 12, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 36.449.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04/11/2011.

Signature.

Référence de publication: 2011150775/10.

(110175173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2011.

PTL Holdings Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 63.102.

Les comptes annuels audités au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011150777/10.

(110175394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2011.

A & F S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 145.027.

Résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue extraordinairement au siège social en date du 14 octobre 2011

1. La démission de Michel Reynders au poste de délégué à la gestion journalière est acceptée avec effet immédiat.
2. Monsieur Fabio STUPAZZINI est nommé délégué à la gestion journalière avec effet immédiat jusqu'à l'assemblée générale qui aura lieu en 2016 et pourra engager valablement la société par sa seule signature.
3. Par la suivante nous vous informons du changement d'adresse du délégué à la gestion journalière ainsi que de l'administrateur suivant:

Nouvelle adresse du nouveau délégué à la gestion journalière:

Fabio STUPAZZINI

Largo Treves, N°5

I-20121 Milano

Nouvelle adresse de l'administrateur suivant:

Mr Michel REYNDERS

76, Route de Luxembourg

L-4972 Dippach

Pour extrait conforme

STRATEGO INTERNATIONAL SARL

Référence de publication: 2011152360/24.

(110177872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2011.

Camelia AG, Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 47.563.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Im Jahre zweitausendelf, den achtundzwanzigsten Oktober;

Vor dem unterzeichneten Notar Carlo WERSANDT, mit dem Amtssitz in Luxemburg, (Großherzogtum Luxemburg).

Versammelten sich in außerordentlicher Generalversammlung (die "Versammlung") die Aktionäre, beziehungsweise deren Vertreter, der Aktiengesellschaft "CAMELIA AG", mit Sitz in L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse, eingetragen im Handels-und Firmenregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 47563, (die "Gesellschaft"), gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar Jacques DELVAUX, mit dem damaligen Amtssitz in Esch/Alzette, am 13. April 1994, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Nummer 342 vom 16. September 1994,

deren Satzungen wurden abgeändert gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar Léon Thomas, genannt Tom, METZLER, mit dem Amtssitz in Luxemburg-Bonneweg, am 14. November 2001, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 443 vom 20. März 2002.

und in Liquidation gesetzt gemäß Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 7. Oktober 2011, noch nicht veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Den Vorsitz der Versammlung führt Herr Guy LANNERS, Buchprüfer, berufsansässig in L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

Der Vorsitzende beruft zum Schriftführer und die Versammlung bestellt als Stimmzähler Herrn Luc HILGER, Steuerexperte, berufsansässig in L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse

Der Vorstand der Versammlung war damit bestellt und der Vorsitzende erklärt und ersucht den Notar folgendes zu beurkunden: A) Dass die Tagesordnung der Versammlung wie folgt lautet:

Tagesordnung:

1. Bericht des Prüfungskommissars.
2. Entlastung des Liquidators und des Prüfungskommissars, bezüglich etwaige späteren Haftungen;

3. Entlastung an den Vorstand der Versammlung;
4. Bezeichnung des Ortes an dem die Bücher und Dokumente der Gesellschaft während einer Dauer von fünf Jahren aufbewahrt werden;
5. Abschluss der Liquidation.
6. Verschiedenes.

Die Versammlung ersucht den Notar zu beurkunden, dass die außerordentliche Generalversammlung, welche am 12. Oktober 2011 unter Privatschrift abgehalten worden ist, nach Kenntnissnahme des Berichtes des Liquidators, die Gesellschaft mit beschränkter Haftung "FIDU-CONCEPT SARL", mit Sitz in L-2132 Luxemburg, 36, Avenue Marie-Thérèse, eingetragen im Handels- und Firmenregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 38136, zum Prüfungskommissar ernannt hat.

Die Versammlung geht dann zur Tagesordnung über und nimmt, nach Diskussion, einstimmig und über jeden Punkt einzeln folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Versammlung hört den Bericht des Prüfungskommissars namentlich die Gesellschaft "FIDU-CONCEPT SARL" über die Kontrolle der Liquidationsdokumente sowie über die Tätigkeit des Liquidators.

Dieser Bericht empfiehlt die Annahme der Liquidationskonten und die Entlastung des Liquidators für die Ausübung seines Mandates.

Der genannte Bericht, von den Komparenten und dem amtierenden Notar "ne varietur" gezeichnet, bleibt gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigegeben, um mit derselben einregistriert zu werden.

Zweiter Beschluss

Die Versammlung beschließt den Bericht des Prüfungskommissars anzunehmen, die Konten der Liquidation gutzuheißen und der Aktiengesellschaft schweizerischen Rechtes "Maypole Beteiligungen AG", mit Sitz in CH-4052 Basel, Nauenstrasse 49 (Schweiz), eingetragen im Handelsregister des Kantons Basel-Stadt unter der Nummer CH-270.3.014.328-3, bezüglich etwaige weiteren Haftungen, volle Entlastung für die Ausübung ihres Mandates als Liquidator zu gewähren.

Die Versammlung beschließt außerdem der Gesellschaft "FIDU-CONCEPT SARL", bezüglich etwaige weiteren Haftungen, volle Entlastung für die Ausübung ihres Mandates als Prüfungskommissar zu gewähren.

Dritter Beschluss

Die Versammlung beschließt dem Vorstand der Versammlung Entlastung zu gewähren.

Vierter Beschluss

Die Versammlung beschließt, dass die Bücher und Dokumente der Gesellschaft während einer Dauer von mindestens fünf Jahren in den Büroräumlichkeiten der Gesellschaft "EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A.", mit Sitz in L-2132 Luxemburg, 36, Avenue Marie-Thérèse, aufbewahrt werden.

Fünfter Beschluss

Die Versammlung erklärt die Liquidation für abgeschlossen und stellt fest, dass die Gesellschaft somit aufgehört hat zu bestehen.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Versammlung für geschlossen.

Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde entstehen und für die sie haftet, beläuft sich auf ungefähr neunhundertfünfzig Euro.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Signé: G. LANNERS, L. HILGER, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 31 octobre 2011. LAC/2011/48256. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 3 novembre 2011.

Référence de publication: 2011150454/78.

(110174676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2011.

AJ Lebas Fiduciaire Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9518 Weidingen, 24, route d'Erpeldange.

R.C.S. Luxembourg B 164.317.

STATUTS

L'an deux mille onze, le vingt-quatre octobre.

Pardevant Maître Martine WEINANDY, notaire de résidence à Clervaux,

a comparu:

Monsieur Jean-Michel LEBAS, expert-comptable, né à Alle(B), le 20 février 1959, demeurant à B-6680 Saint-Ode, 9, rue de la Bonne Dame.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il va constituer par les présentes:

Art. 1^{er} . Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, régie par les lois y relatives, notamment la loi du 28 décembre 1992 relative à la société à responsabilité unipersonnelle, ainsi que par les présents statuts.

Elle comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales; elle peut, à toute époque, comporter plusieurs associés, par suite, notamment, de cession ou de transmission totale ou partielle desdites parts ou de création de parts nouvelles, puis redevenir société unipersonnelle par la réunion de toutes les parts en une seule main.

Art. 2. La société prend la dénomination de «AJ LEBAS FIDUCIAIRE SARL».

Art. 3. Le siège social de la société est établi à Weidingen.

Il pourra être transféré en tout autre endroit dans le Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'associé ou des associés, selon le cas.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. La société a pour objet, pour compte propre ou pour compte de tiers:

- l'organisation des services comptables et le conseil en ces matières
- l'ouverture, la tenue, la centralisation et la clôture des écritures comptables propres à l'établissement des comptes;
- la détermination des résultats et la rédaction des comptes annuels dans la forme requise par les dispositions légales en la matière
- les conseils en matières fiscales, l'assistance et la représentation des contribuables
- les conseils en matières de création, fusion, scission et de liquidation de sociétés
- l'étude d'organisation et de conseil en matière fiscale et sociale
- toutes les opérations qui présentent un rapport direct ou indirect avec l'objet social de la société.

La société pourra s'intéresser par voie d'apports, de souscription, de fusion, voire pourra s'occuper de la gestion et/ou exercer la fonction d'administrateur dans d'autres personnes morales ou sociétés civiles dotées d'un objet social similaire.

Elle pourra exercer la fonction de liquidateur dans d'autres sociétés.

Elle pourra également accomplir, les opérations financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet ou de nature à en faciliter directement ou indirectement entièrement ou partiellement la réalisation.

La société pourra emprunter avec ou sans garantie, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution personnelle et/ou réelle, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENT EUROS (12.500,- EUR), représenté par CINQ CENT (500) parts sociales d'une valeur de VINGT-CINQ EUROS (25,- EUR) chacune, entièrement souscrites par l'associé unique et intégralement libérées, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

Art. 8.**1. Cession et transmission en cas d'associé unique**

Les cessions et transmissions, sous quelque forme que ce soit, de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

2. Cession et transmission en cas de pluralité d'associés

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Pour le sur-plus, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Lors d'une cession de parts, la valeur des actions correspond à la valeur comptable.

Art. 9. Le décès, l'interdiction ou la faillite de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la société.

Art. 10. Les créanciers, ayants droit ou héritiers de l'associé unique ou de l'un des associés ne pourront, pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront s'en tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.

Art. 11. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui fixent leurs pouvoirs.

Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision de ou des associés.

A moins que le ou les associés n'en décident autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 14.

1.- Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus par la loi à la collectivité des associés.

Les décisions de l'associé unique sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans les conditions normales.

2.- En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification des statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le premier exercice commence aujourd'hui et finira le trente et un décembre deux mille onze.

Art. 16. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et profits.

Art. 17. L'excédent favorable du compte de résultats, déduction faite des frais généraux, amortissements et provisions, résultant des comptes annuels, constitue le bénéfice net de l'exercice.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légal, jusqu'à ce que celui-ci atteigne le dixième du capital social.

Le surplus recevra l'affectation que lui donnera l'associé unique ou l'assemblée générale des associés.

Art. 18. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés, selon le cas, par l'associé unique ou par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives, ou à défaut, par ordonnance du président du tribunal de commerce compétent statuant sur requête de tout intéressé.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Art. 19. Pour tous les points non prévus expressément dans les présents statuts, le ou les associés, selon le cas, se réfèrent aux dispositions légales.

Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée par la suite, ont été remplies.

Frais

Le montant des charges, frais, dépenses ou rémunérations sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à la somme de MILLE DEUX CENT EUROS (1.200,- EUR).

Le notaire instrumentant a rendu le comparant attentif au fait qu'avant toute activité, commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social et agissant en lieu et place de l'assemblée générale extraordinaire, a pris les résolutions suivantes:

1.- L'associé unique, Monsieur Jean-Michel LEBAS, se désigne lui-même comme gérant unique de la société pour une durée illimitée.

La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.

2.- L'adresse du siège social de la société est fixée à L-9518 Weidingen, 24, route d'Erpeldange.

DONT ACTE, fait et passé à Clervaux, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Lebas, Martine Weinandy.

Enregistré à Clervaux, le 26 octobre 2011. Relation: CLE/2011/1134. Reçu soixante-quinze euros (75,00.- €).

Le Receveur (signé): Rodenbour C.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au registre aux firmes.

Clervaux, le 28 octobre 2011.

Martine WEINANDY.

Référence de publication: 2011149588/129.

(110173419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2011.

Pro Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1645 Luxembourg, 14, Montée du Grund.

R.C.S. Luxembourg B 113.993.

L'an deux mil onze, le vingt octobre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme PRO CAPITAL S.A., établie et ayant son siège social à L-1645 Luxembourg, 14, Montée du Grund, constituée suivant acte reçu par Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 29 décembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations ("Mémorial") n° 870 du 3 mai 2006. Les statuts de la société ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 5 mars 2010, publié au Mémorial n° 794 du 16 avril 2010.

L'assemblée est présidée par Monsieur Pascal BOUVY, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne Madame Corinne PETIT, demeurant professionnellement à Luxembourg, comme secrétaire.

L'assemblée désigne Monsieur Raymond THILL, demeurant professionnellement à Luxembourg, comme scrutateur.

Monsieur le Président déclare et prie le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence, signée par les mandataires des actionnaires représentés, le bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte.

II. Que les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et aptes à tenir la présente assemblée.

III. Tout le capital social est représenté à la présente assemblée.

IV. Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstention des convocations d'usage. Les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et reconnaissent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

V. Que la présente Assemblée réunissant l'intégralité du capital est valablement convoquée et régulièrement constituée et est habilitée à voter sur les objets portés à l'ordre du jour.

VI. Que les Actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste sera signée par les Actionnaires présents, les mandataires des Actionnaires représentés

ainsi que par les membres du bureau. La liste de présence ainsi que les procurations des Actionnaires resteront annexées aux présentes après avoir été paraphées "ne varietur".

VII. Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est le suivant:

- 1) Mise en liquidation de la société;
- 2) Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs;
- 3) Approbation de la démission des administrateurs.

Après avoir approuvé ce qui précède, l'assemblée a pris de façon unanime les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la liquidation de la Société.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer la FIDUCIAIRE ECCA, une société anonyme, ayant son siège social au 182, route d'Arlon, L-8010 Strassen et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 131.089, comme liquidateur avec les pouvoirs tels que prévus par les articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (telle que modifiée) (la "Loi"). Le liquidateur est autorisé à procéder aux actes et opérations prévus à l'article 145 de la Loi sans autorisation spéciale de l'assemblée générale des actionnaires. Le liquidateur peut, sous sa propre responsabilité, déléguer certaines fonctions déterminées aux conditions et pour la durée qu'il déterminera.

Conformément à ce qui précède, le liquidateur est autorisé à dispenser le préposé du bureau des hypothèques de l'obligation d'enregistrer les nantissements ou droits préférentiels; renoncer aux droits réels, droits préférentiels, privilèges, hypothèques et clauses d'annulation; consentir la libération ou la compensation avec ou sans paiement de tout droit préférentiel et hypothèque, transcription, gage ou autre sûreté.

Le liquidateur n'est pas obligé à procéder à un inventaire et peut se fonder sur les comptes de la Société.

Troisième résolution

L'assemblée décide d'approuver la démission des administrateurs datée du 19 octobre 2011 avec effet à la date de la présente assemblée et de leur donner décharge pleine et entière pour l'accomplissement de leur mandat.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

En foi de quoi Nous, Notaire soussigné, avons apposé notre signature et sceau le jour de l'année indiquée ci-dessus.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Bouvy, C. Petit, R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 27 octobre 2011. LAC/2011/47771. Reçu douze euros (EUR 12,-).

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 novembre 2011.

Référence de publication: 2011150076/67.

(110174044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2011.

**TEMTEX S.A. & Cie. Wolfram Koch S.e.c.s., Société en Commandite simple,
(anc. INNCONA S.à.r.l. & Cie. Deux cent soixante-seizième (276.) S.e.c.s.).**

Siège social: L-5444 Schengen, 5, Baachergaass.

R.C.S. Luxembourg B 160.486.

Gesellschafterbeschluss im Umlaufverfahren

Unter Verzicht auf alle Form- und Fristvorschriften beschließen die Gesellschafter der Inncona S.à.r.l. & Cie. Deux cent soixante-seizième (276.) S.e.c.s., L-5444 Schengen, Numéro d'immatriculation: B 160.486

folgendes:

Die Gesellschaft wird unter der Firma

TEMTEX S.A. & Cie. Wolfram Koch S.e.c.s. im Handelsregister Luxemburg eingetragen.

Insoweit wird Art. 1 Firma, Sitz (1) des Gesellschaftsvertrages vom 29.06.2007 wie folgt neu gefasst:

Die Gesellschaft führt die Firma TEMTEX S.A. & Cie. Wolfram Koch S.e.c.s.

Weitere Beschlüsse wurden nicht gefasst.

INNCONA Management S.à.r.l. / TEMTEX S.A.
Wolfram Koch
KOMMANDITIST

Référence de publication: 2011150947/20.

(110175520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2011.

Silverfleet Fifth Investment Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 152.525.

Les comptes annuels pour la période du 31 mars 2010 (date de constitution) au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 24 octobre 2011.

Référence de publication: 2011150797/11.

(110175149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2011.

Copal Belle Boutique S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6735 Grevenmacher, 2A, rue Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 16.612.

L'an deux mille onze,

Le vingt-huit octobre,

Pardevant Maître Carlo GOEDERT, notaire de résidence à Grevenmacher, soussigné,

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "COPAL BELLE BOUTIQUE S.A.", ayant son siège social à L-6735 Grevenmacher, 2a, rue Prince Henri, constituée originairement sous forme d'une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "LA BELLE BOUTIQUE DU RELAIS MOSELLAN", reçu par Maître André Prost, alors notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 09 mars 1979, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 155 du 11 juillet 1979, modifiés à plusieurs reprises entre 1979 et 1985 et transformée en société anonyme sous la dénomination "COPAL BELLE BOUTIQUE S.A.", suivant acte reçu par Maître Léon Thomas dit Tom Metzler en date du 17 janvier 1991, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 253 du 25 juin 1991, modifiée suivant résolution prise lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 09 mai 2001, dont le procès-verbal a été publié par extrait au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1134 du 10 décembre 2001 et numéro 262 du 15 février 2002, une refonte des statuts a été faite suivant acte reçu par Maître Joseph Gloden, alors notaire de résidence à Grevenmacher en date du 20 décembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 711 du 7 avril 2006,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 16612,

La séance est ouverte à onze heures vingt-deux (11.22) sous la présidence de M. Mike HEIN, administrateur,

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Carlo HEIN, administrateur, demeurant à Moersdorf,

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Maggy HEIN, administrateur, demeurant à Helmsange,

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

l) L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

Point unique.- Modification de l'article 4 des statuts en vue de changer l'objet social de la société et de lui donner dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 4.** La société a pour objet:

- l'import, l'export et la vente en gros et en détail dans la branche alimentaire d'articles d'épicerie et d'accessoires, de comestibles, d'articles de boulangerie-pâtisserie, de poissons et crustacés, de boissons alcooliques et non alcooliques, de tabacs et accessoires, de produits ménagers de toilette et d'entretien, de fleurs coupées, de semences et de plantes, de souvenirs, de cartes-vues, de journaux et de périodiques, de jouets; l'exploitation d'une boucherie-charcuterie avec vente des articles de la branche; l'exploitation d'une boulangerie avec vente des articles de la branche; l'exploitation d'un café-restaurant; la vente d'articles de bas et de textiles; la vente de tous produits de chaussures, de maroquinerie et de sports; la vente d'articles de bricolage, d'électro-ménager, de bureau et d'école; l'exploitation d'une station d'essence avec accessoires pour voitures et une station de lavage pour voitures (car-wash);

- toutes opérations de protection de l'environnement, le commerce et la fabrication de machines et engins pour la fabrication et la récupération d'énergie, l'utilisation rationnelle de l'énergie ou de sources d'énergie renouvelables, ainsi

que l'assistance relative aux développements de projets et de nouvelles technologies dans le domaine des énergies renouvelables;

Elle pourra également exploiter des magasins ambulants pour faire les opérations permises par la loi.

La société a également pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement; l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces; la gestion, l'administration, le contrôle et la mise en valeur par vente, achat, échange ou de toutes autres manières de ces participations.

Elle pourra également faire toutes les opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

Elle pourra aussi contracter des emprunts et/ou accorder à ses filiales, tous concours, prêts, avances et/ou garanties, sous quelque forme que ce soit et notamment, se porter caution personnelle ou hypothécaire.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, immobilières, financières ou industrielles, commerciales ou civiles, se rattachant directement ou indirectement aux objets ci-dessus ou susceptibles d'en faciliter leur développement."

II) Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte pour être soumise à l'enregistrement en même temps.

Les pouvoirs des actionnaires représentés, signés "ne varietur" par les personnes présentes et le notaire instrumentaire, resteront également annexés au présent acte.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à cette assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'article 4 des statuts de la Société, pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 4.** La société a pour objet:

- l'import, l'export et la vente en gros et en détail dans la branche alimentaire d'articles d'épicerie et d'accessoires, de comestibles, d'articles de boulangerie-pâtisserie, de poissons et crustacés, de boissons alcooliques et non alcooliques, de tabacs et accessoires, de produits ménagers de toilette et d'entretien, de fleurs coupées, de semences et de plantes, de souvenirs, de cartes-vues, de journaux et de périodiques, de jouets; l'exploitation d'une boucherie-charcuterie avec vente des articles de la branche; l'exploitation d'une boulangerie avec vente des articles de la branche; l'exploitation d'un café-restaurant; la vente d'articles de bas et de textiles; la vente de tous produits de chaussures, de maroquinerie et de sports; la vente d'articles de bricolage, d'électro-ménager, de bureau et d'école; l'exploitation d'une station d'essence avec accessoires pour voitures et une station de lavage pour voitures (car-wash);

- toutes opérations de protection de l'environnement, le commerce et la fabrication de machines et engins pour la fabrication et la récupération d'énergie, l'utilisation rationnelle de l'énergie ou de sources d'énergie renouvelables, ainsi que l'assistance relative aux développements de projets et de nouvelles technologies dans le domaine des énergies renouvelables;

Elle pourra également exploiter des magasins ambulants pour faire les opérations permises par la loi.

La société a également pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement; l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces; la gestion, l'administration, le contrôle et la mise en valeur par vente, achat, échange ou de toutes autres manières de ces participations.

Elle pourra également faire toutes les opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

Elle pourra aussi contracter des emprunts et/ou accorder à ses filiales, tous concours, prêts, avances et/ou garanties, sous quelque forme que ce soit et notamment, se porter caution personnelle ou hypothécaire.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, immobilières, financières ou industrielles, commerciales ou civiles, se rattachant directement ou indirectement aux objets ci-dessus ou susceptibles d'en faciliter leur développement."

Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, le président lève la séance à 11.10 heures.

DONT ACTE, fait et passé à Grevenmacher, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. HEIN, C. HEIN, M. HEIN, C. GOEDERT.

Enregistré à Grevenmacher, le 28 octobre 2011. Relation: GRE/2011/3857. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, le 4 novembre 2011.

C. GOEDERT.

Référence de publication: 2011151125/103.

(110175723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2011.

Quinze S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4024 Esch-sur-Alzette, 371, route de Belval.

R.C.S. Luxembourg B 152.712.

Les comptes annuels au 31.12.10 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011150778/10.

(110174945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2011.

Quinze S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4024 Esch-sur-Alzette, 371, route de Belval.

R.C.S. Luxembourg B 152.712.

Les comptes annuels au 31.12.09 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011150779/10.

(110174946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2011.

Radorama International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 92.367.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011150782/9.

(110175346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2011.

Electro-Cardoso S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5752 Frisange, 21, Letzebuengerstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 91.653.

Assemblée Générale Extraordinaire

En date du 28 octobre 2011, M. DA SILVA CARDOSO Antonio, associé-gérant unique

a tenu une assemblée générale extraordinaire pour changement des gérants et pour vente de parts de la société.

1) Démission et Nomination des gérants:

La société accepte la démission du gérant unique M. DA SILVA CARDOSO Antonio

Est nommé gérant technique:

- M. SOARES DE ALMEIDA Agostinho né le 15 décembre 1958 au Portugal
et domicilié 2, rue Nic Greef L-5671 Altwies

Est nommé gérant administratif:

- M. LOURENCO FERNANDES Fernando né le 17 avril 1968 au Mozambique
et domicilié 56, avenue Ambroix Croizat F-55240 Bouligny

La société est dorénavant valablement engagé par la cosignature obligatoire du gérant technique, càd. M. SOARES DE ALMEIDA Agostinho, avec le gérant administratif càd M. LOURENCO FERNANDES Fernando.

2) Vente de parts sociales

M. DA SILVA CARDOSO Antonio vend 10 parts sociales de la société sub mentionnée à M. LOURENCO FERNANDES Fernando au prix de un euro symbolique.

Frisange, le 28 octobre 2011.

M. DA SILVA CARDOSO / M. LOURENCO FERNANDES /
M. SOARES DE ALMEIDA.

Référence de publication: 2011152295/25.

(110176685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2011.

Pneu Plus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3521 Dudelange, 43, rue Karl Marx.

R.C.S. Luxembourg B 164.471.

—
STATUTS

L'an deux mille onze, le vingt-six octobre.

Pardevant Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch/Alzette.

ONT COMPARU :

1. Monsieur Angelo MELAI, mécanicien, demeurant à L-3521 Dudelange, 43 rue Karl Marx.

2. Monsieur Aurélien COLAUX, mécanicien, demeurant à B-6700 Arlon, 22 rue du Castel.

Lesquels comparants déclarent vouloir constituer entre eux une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, à ces fins, arrêtent les statuts suivants :

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois sous la dénomination de "PNEU PLUS S.à r.l."

Art. 2. Le siège social est établi à Dudelange.

Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés à prendre conformément aux dispositions de l'article 9 (2) des statuts.

Art. 3. La société a pour objet tant au Luxembourg qu'à l'étranger l'exploitation d'un commerce de monteurs de pneus en incluant toutes prestations de services et de conseil s'y rattachant ainsi que l'achat et la vente des articles de la branche.

Elle peut faire toutes opérations commerciales et financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement auxdites activités ou à des activités similaires susceptibles de favoriser ou de faciliter l'exécution ou le développement de son objet social.

En outre la société peut se porter caution personnelle, réelle, solidaire et indivisible vis-à-vis de tierces personnes.

Art. 4. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 5. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500.-) EUROS représenté par CENT PARTS SOCIALES (100) de CENT VINGT CINQ (125) EUROS, chacune.

Les parts sociales ont été souscrites et libérées comme suit:

- Monsieur Angelo MELAI, prredit,	50 parts
- Monsieur Aurélien COLAUX, prredit,	50 parts
TOTAL : CENT PARTS SOCIALES	100 parts

Les associés reconnaissent que le capital de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500.-) a été intégralement libéré par des versements en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Art. 6. Les cessions entre vifs des parts sociales à des tiers, ainsi que leur transmission pour cause de mort à quelque héritier ou légataire que ce soit, fût-il réservataire ou légal, sont subordonnées à l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social pour les cessions entre vifs et les trois quarts (3/4) des droits appartenant aux survivants pour leur transmission à cause de mort.

La cession entre vifs des parts sociales ainsi que leur transmission pour cause de mort à des associés est libre.

Art. 7. Les cessions de parts sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Toutefois, elles ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après avoir été signifiée à la société ou acceptées par elle dans un acte notarié conformément aux dispositions de l'article (1690) du Code Civil.

Art. 8. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 9. Chaque part sociale du capital donne droit à une voix.

Les décisions de l'assemblée générale ne sont valablement prises qu'autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les délibérations qui portent modifications des statuts ne sont valablement prises que par la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le premier exercice commence le jour de la constitution de la société et se termine le trente et un décembre deux mille onze.

Art. 11. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

En cas de décès d'un associé, la société continuera avec les associés survivants, sous réserve des dispositions de l'article 6 des présents statuts.

Les héritiers, ayant droit ou créanciers d'un associé ne peuvent, pour quelque motif que ce soit et sous aucun prétexte, requérir l'apposition des scellés sur les biens, papiers et valeurs de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux.

Art. 12. Pour tous les points non prévus aux présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales régissant la matière et notamment aux lois du 10 août 1915 et du 18 septembre 1933.

Frais:

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de HUIT CENT CINQUANTE EUROS (EUR 850.-).

Assemblée générale extraordinaire:

Présentement les associés de la société à responsabilité limitée ci-avant constituée, et représentant l'intégralité du capital social, réunis en assemblée générale, ont pris à l'unanimité, les décisions suivantes:

Est nommé gérant technique de la société, pour une durée indéterminée:

Monsieur Angelo MELAI, prèdit.

Est nommé gérant administratif de la société, pour une durée indéterminée:

Monsieur Aurélien COLAUX, prèdit.

La société sera valablement engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes des deux gérants.

L'adresse du siège social de la société est établie à L-3521 Dudelange, 43 rue Karl Marx.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé : Melai ; Colaux , Biel A.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 3 novembre 2011. Relation: EAC/ 2011/ 14649. Reçu: soixante-quinze euros 75,00.-

Le Releveur (signé): THOMA.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 4 novembre 2011.

Référence de publication: 2011152701/84.

(110177317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2011.

Rambutau Holding S.A.- SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 102.829.

Les comptes annuels au 30 juin 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour RAMBUTAU HOLDING S.A.-SPF

Signatures

ADMINISTRATEUR / ADMINISTRATEUR

Référence de publication: 2011150783/12.

(110175617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2011.

Rattlesnake Pictures S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3429 Dudelange, 79, route de Burange.

R.C.S. Luxembourg B 34.459.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04/11/2011.

Signature.

Référence de publication: 2011150784/10.

(110175197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2011.

Recolux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6463 Echternach, 29, rue Maximilien.

R.C.S. Luxembourg B 103.102.

Les comptes annuels au 31. Dezember 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011150786/10.

(110175234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2011.

Shoetime Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 71.440.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement en date du 03 novembre 2011:

- que les administrateurs sortants:

* Monsieur Fernand HEIM, Président du Conseil d'Administration et Administrateur, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg;

* Madame Annie SWETENHAM, Administrateur, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg;

* Monsieur Marc SCHMIT, Administrateur, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg;

ainsi que le Commissaire aux comptes sortant:

- Monsieur Marco RIES, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg ont été reconduits pour une nouvelle période de six ans; leurs mandats viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2017.

Pour extrait conforme

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2011150823/22.

(110175418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2011.

Résidence pour Personnes Agées Hertha Winandy, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7540 Berschbach, 47, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 88.562.

Les Comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 03/11/2011.

Pour RESIDENCE POUR PERSONNES AGEES HERTHA WINANDY S.à r.l.

J. REUTER

Référence de publication: 2011150787/12.

(110175121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2011.

SaarGummi technologies S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-5544 Remich, Op der Kopp.

R.C.S. Luxembourg B 108.936.

—
EXTRAIT

L'associé unique de la Société a décidé, en date du 31 octobre 2011, de nommer M. Dieter H. Raschke, né le 6 août 1953, à Schenefeld, Allemagne, avec adresse personnelle sise au 7, Avenue Grande-Duchesse Charlotte, L-5654 Mondorf-les-Bains, Luxembourg, en tant que gérant de la Société, avec effet au 31 octobre 2011 et ce, jusqu'au 30 juin 2012.

L'associé unique de la Société a également décidé, à la même date, de nommer M. Michael Lorig, né le 25 février 1958 à Gerolstein, Allemagne, avec adresse personnelle sise au 110, Um Trenker, L-6962 Senningen, Luxembourg, en tant que gérant de la Société, avec effet au 31 octobre 2011 et ce, jusqu'au 31 décembre 2014.

L'associé unique de la Société a enfin décidé, à la même date, de fixer le terme du mandat de gérant de la Société de M. Detlev Bartels-Kromrey, né le 18 février 1955 à Ingelheim am Rhein, Allemagne, avec adresse personnelle sise au 51, route de Mondorf, L-5552 Remich, Luxembourg, au 31 décembre 2014.

Il en résulte que le conseil de gérance de la Société se compose désormais comme suit:

- M. Detlev Bartels-Kromrey;
- M. Dieter Raschke; et
- M. Michael Lorig.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2011.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011151656/27.

(110176308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2011.

Staples Canada Luxco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 151.862.

—
Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 62920 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011150811/10.

(110175562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2011.

Ricebox S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 1, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 145.999.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Itzig, le 4 novembre 2011.

Pour RICEBOX S.A R.L.

FIDUCIAIRE EVERARD-KLEIN S.A R.L.

Référence de publication: 2011150788/12.

(110175567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2011.

E.S.C. Solutions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 71, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 95.824.

Ausserordentlichen Generalversammlung der Gesellschaft abgehalten am 08 November 2011, am Sitz der Gesellschaft in 71, route d'Arlon, L -8009 Strassen.

Die Gesellschaft International Allied Services S.A. mit Sitz in 21, rue du Fossé, L -9522 Wiltz, eingetragen im Handelsregister unter der Nummer B 107.117, wird in ihrer Funktion als Verwaltungsratsmitglied ersetzt, durch Herrn Peter Steinmetz, geboren am 14 September 1934 in Konz, wohnhaft in 81, Robert Schuman Allee, D - 54296 Trier und dies mit sofortiger Wirkung. Sein Mandat endet mit der ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2012.

Die Gesellschaft Britanica Asset Management S.A., mit Sitz in 21, rue du Fossé, L - 9522 Wiltz, eingetragen im Handelsregister unter der Nummer B 107.480, wird in ihrer Funktion als Verwaltungsratsmitglied ersetzt, durch Frau Andrea Komm, geboren am 25 Februar 1962, in Trier, wohnhaft in 33, Neustrasse, D - 54290 Trier und dies mit sofortiger Wirkung. Ihr Mandat endet mit der ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2012.

Die Generalversammlung bestätigt Herrn Jörg Steinmetz, geboren am 16 April 1965 in Trier, wohnhaft in 33, Neustrasse D - 54290 Trier in seiner Funktion als Verwaltungsratsmitglied, Vorsitzender und Delegierter des Verwaltungsrates und dies mit sofortiger Wirkung.

Seine Mandate enden mit der ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2012.

Da somit die Tagesordnung erschöpft ist, wird die Versammlung durch die Vorsitzende geschlossen.

Gisèle Klein / Nadine Noyer / Gisèle Klein

Vorsitzende / Schriftführer / Stimmzähler

Référence de publication: 2011152846/24.

(110177451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2011.

Alpha Industrial Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 129.732.

AUSZUG

In der außerordentlichen Sitzung des 13. Oktober 2011, wurden 2 weitere Geschäftsführer ernannt:

Herr Henning Rainer SCHUCHARDT-WEYMANN, Steuerberater, geboren am 19.08.1966 in D-Frankfurt am Main und beruflich wohnhaft in D-60325 Frankfurt am Main - Niedenuau 61-63, mit unbegrenztem Mandat.

Herr Louis FELICETTI, Angestellter, geboren am 25.06.1966 in L-Echternach und beruflich wohnhaft in L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch, mit unbegrenztem Mandat.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 31. Oktober 2011.

Für Alpha Industrial Holding S.à r.l.

Fernand SASSEL

Geschäftsführer

Référence de publication: 2011151019/18.

(110175998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2011.

Bryo, Société Civile.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg E 4.606.

STATUTS

ENTRE:

1) Monsieur Philippe OBRY, sans profession, né à Orléans, le vingt-et-un novembre mille neuf cent soixante trois, demeurant Chemin de la Ruyère 5, CH-1008 Jouxtenz Mezery (Suisse),

ET

2) Madame Fabienne BLONSARD épouse OBRY, sans profession, née à Orléans, le trente et un mai mille neuf cent soixante quatre, demeurant Chemin de la Ruyère 5, CH-1008 Jouxtenz Mezery (Suisse),

EST CONVENU DE CE QUI SUIT:

Titre I^{er} . - Dénomination - Siège - Objet - Durée

Art. 1^{er} . Dénomination. Il est formé par les présentes entre les comparants prénommés et toutes personnes, physiques ou morales, qui pourront devenir associés par la suite, une société civile qui sera régie par les lois y relatives, notamment par les articles 1832 à 1872 du Code civil, ainsi que par les présents statuts.

La société civile existe sous la dénomination BRYO (ci-après la «Société»).

Art. 2. Siège social. Le siège de la Société est établi à Rue Saint Mathieu 24, L-2138 Luxembourg (Grand-duché de Luxembourg).

Ce siège peut être transféré à tout endroit par simple décision de la gérance.

Art. 3. Objet social. La Société a pour but:

- la gestion de placements en fonds;
- la gestion de la fortune familiale;
- tout autre acte de disposition, tel que la vente, l'achat, l'assurance, la constitution de garantie, de gage, de caution, etc.
- l'accomplissement de toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, à son objet social.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société prend cours à la date de sa constitution.

Chaque associé peut dénoncer sa participation moyennant préavis d'une année, à donner par lettre recommandée à son ou ses coassociés.

La Société n'est en aucun cas dissoute par le décès, l'incapacité, la faillite ou toute autre procédure analogue d'insolvabilité d'un associé, ni par la cessation des fonctions ou la révocation d'un gérant, qu'il soit associé ou non, sous réserve du prescrit de l'article 10 des présents statuts.

Titre II. - Capital - Parts sociales - Associés - Responsabilité

Art. 5. Capital social. Le capital social est illimité. Son montant minimum est fixé à mille euros (-EUR 1.000).

Art. 6. Parts sociales - Indivisibilité - Cession. Le capital social est représenté par mille (1.000) parts sociales d'une valeur nominale de un euro chacune (-EUR 1).

Aucune espèce de titre, sous quelque forme et dénomination que ce soit, non-représentatif de versement en espèce ou d'apport en nature ne peut être créée.

Un nombre de parts sociales correspondant au montant minimal du capital social devra à tout moment être souscrit. Les parts sociales sont indivisibles et nominatives.

La Société ne connaît qu'un seul et unique propriétaire par part sociale. S'il y a plusieurs propriétaires pour une part sociale, l'exercice des droits y afférents est suspendu jusqu'à ce qu'une personne ait été désignée par les intéressés pour les représenter vis-à-vis de la société.

Tout copropriétaire, usufruitier, nu-propiétaire, ainsi que tout créancier et débiteur gagiste, est tenu de se faire représenter par un mandataire commun et d'en donner avis à la société.

Les parts sociales sont librement cessibles entre vifs, ou transmissibles pour cause de décès, à des coassociés. Les héritiers et légataires qui ne peuvent devenir associés ont droit à la valeur des parts transmises. La transmission des parts sociales s'opèrent en respectant le prescrit de l'article 1690 du Code civil luxembourgeois.

Aucun des associés ne peut toutefois céder tout ou partie de ses parts sociales, même à un coassocié, sans en avoir offert au préalable le rachat à tous ses coassociés, qui disposeront d'un délai de deux mois pour se prononcer sur l'offre ainsi faite. Le rachat aura lieu, le cas échéant, en proportion des droits de chacun.

Art. 7. Souscription. Les parts sociales sont souscrites en numéraire de la manière suivante:

- Monsieur Philippe OBRY, prénommé, cinq-cents dix parts sociales de un euro,
cinq cent dix euros (-EUR 510);
- Madame Fabienne BLONSARD épouse OBRY: quatre-cents nonante parts sociales de un euro,
quatre-cents nonante euros (-EUR 490);
- Ci-après «les parties».
- Total: mille parts sociales (-EUR 1.000).

Les parties déclarent et reconnaissent que toutes et chacune des parts sociales souscrites sont intégralement libérées et les fonds se trouvent dès à présent à la libre disposition de la Société.

Art. 8. Responsabilité. Chaque part sociale confère un droit égal dans la répartition des bénéfices et des produits de la liquidation. Les associés supportent toutefois les pertes réalisées par la Société et ce, en proportion de leur nombre de parts sociales. Les parties peuvent à tout moment modifier cette disposition par le biais d'une convention.

Les associés sont tenus envers la Société des dommages causés à celle-ci, sans que ces dommages ne puissent être compensés avec les profits que leur industrie leur aurait procurés dans d'autres affaires.

Les associés ne sont en aucun cas tenus solidairement des dettes de la Société.

Titre III - Associés

Art. 9. Associés. Sont associés: les signataires du présent acte.

Par la signature des présents statuts, les associés expriment explicitement leur volonté d'association.

Art. 10. Les associés cessent de faire partie de la société par leur:

- démission;
- décès; ou,
- insolvabilité, faillite, concordat ou toute autre situation similaire.

La démission d'un associé ne peut avoir lieu que conformément au prescrit de l'article 4 des présents statuts.

Dans une telle hypothèse, le(s) associé(s) restant(s) disposeront jusqu'à la fin de l'exercice concerné d'un droit optionnel de rachat préférentiel, en proportion de leurs parts respectives (hormis celles de l'associé sortant) à défaut d'autre répartition décidée d'un commun accord entre les associés restants, des parts de l'associé sortant. A défaut d'exercice de ce droit par les associés restants, la Société sera dissoute.

Outre les droits propres dont l'associé démissionnaire ou dénonçant, disposerait à l'égard de la Société, celui-ci a droit à la valeur de ses parts, telle qu'elle résulte des chiffres du bilan dûment approuvé par la dernière assemblée générale, étant entendu qu'il aura droit à une part proportionnelle des réserves existantes, déduction faite, le cas échéant, du montant de la cotisation spéciale ou de tout autre taxe ou impôt auquel le remboursement pourrait donner lieu.

Tout associé démissionnaire ou dénonçant exerçant son droit, reste tenu des engagements contractés avant son départ, jusqu'à complète extinction de ceux-ci. Toutefois, celui-ci n'est en rien tenu des engagements contractés par la société postérieurement à son départ.

Art. 11. Les associés et ayants droit d'un associé ne peuvent provoquer la liquidation de la société, ni faire apposer des scellés sur les avoirs sociaux ou en requérir l'inventaire. Ceux-ci doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux livres et écritures sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Titre IV - Gérance - Surveillance

Art. 12. Gérance - Surveillance. La gérance de la Société est assurée conjointement par deux gérants, nommés par l'assemblée générale des associés. Ces gérants disposent conjointement des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tout acte d'administration, de disposition ou encore, de gestion intéressant la société dans le cadre de son objet social. L'étendue de ces pouvoirs, ainsi que la durée des fonctions des gérants sont déterminés par l'assemblée générale des associés.

Les gérants sont également habilités à représenter conjointement la Société dans les actes ou en justice.

En cas de vacance d'un gérant, l'assemblée générale doit être convoquée en vue de pourvoir à son remplacement. Dans l'attente de la nomination d'un nouveau gérant, la gérance sera assurée par le gérant restant, de manière individuelle.

Les gérants sont rééligibles à l'expiration de leur mandat. Leur mandat étant gratuit.

Les gérants ne contractent aucune autre responsabilité que ce qui a été exposé à l'article 8 des présents statuts.

La surveillance de la Société est exercée par chaque associé qui disposera de tous les pouvoirs d'investigation et de contrôle des opérations sociales et pourra se faire assister par un expert comptable s'il le juge opportun.

Sont nommés au titre de gérant de la Société:

- Monsieur Philippe OBRY;
- Madame Fabienne BLONSARD épouse OBRY.

Titre V - Assemblées des associés

Art. 13. L'assemblée régulièrement constituée représente l'universalité des associés: ses décisions sont obligatoires pour tous, même ceux absents ou dissidents. L'assemblée générale ne dispose d'autres pouvoirs que les pouvoirs attribués par la Loi et les présents statuts.

L'assemblée générale peut compléter et régler l'application desdits pouvoirs par des règlements d'ordre intérieur auxquels sont soumis les associés par le seul fait de leur adhésion à la société. Ces règlements ne peuvent toutefois être établis, modifiés ou abrogés par l'assemblée générale des associés que moyennant le respect des conditions de présence et de majorité prévues pour les modifications des statuts.

Art. 14. L'assemblée générale se réunit de plein droit le premier lundi du mois d'avril à dix heures au siège social.

Si le jour est un jour férié, l'assemblée générale des associés a lieu le premier jour ouvrable qui suit. En outre, chaque associé a la possibilité de convoquer une assemblée générale ordinaire ou extraordinaire dont il fixe l'ordre du jour et qui se tiendra au siège social.

Toute assemblée générale, tant annuelle qu'extraordinaire, se réunit sur convocation écrite de la gérance.

Les convocations contenant l'ordre du jour sont faites par lettre recommandée ou par remise en main propre avec accusé de réception, au moins 15 jours avant l'assemblée générale.

Aucune assemblée générale des associés ne peut délibérer sur des objets ne figurant pas à l'ordre du jour, tel qu'indiqués sur la convocation. Cependant, et à condition que l'ensemble des parts souscrites soient représentées, un ou plusieurs points supplémentaires peuvent être ajoutés à l'ordre du jour sur simple demande d'un associé.

Art. 15. Est admis à l'assemblée générale, sans aucune formalité particulière, tout associé ayant signé les présents statuts, au minimum cinq jours francs avant l'assemblée. Tout transfert de parts est suspendu pendant ce délai.

Tout propriétaire de part est susceptible de se faire représenter à l'assemblée générale des associés par un fondé de pouvoirs à condition toutefois que celui-ci soit également un associé.

Art. 16. L'assemblée générale nomme parmi ses membres un président et un secrétaire, ainsi qu'éventuellement un scrutateur, formant ainsi le bureau.

Les procès-verbaux des assemblées générales sont signés par les membres du bureau ainsi que par tout associé qui en fera la demande. Tout extrait à produire en justice ou à publier au Mémorial ou à tout autre endroit, sera signé par la gérance.

Art. 17. Chaque part sociale donne droit à un vote. Les décisions sont prises, quel que soit le nombre de parts représentées durant l'assemblée générale, à la majorité simple des voix.

Toutefois, lorsque l'assemblée générale doit décider d'une augmentation ou d'une réduction du capital social, de la dissolution anticipée ou de toute autre modification des statuts, sur rétablissement ou la modification de règlements d'ordre intérieur, elle ne peut valablement délibérer que si les convocations précisent les objets de la délibération et si les associés présents lors de l'assemblée représentent au moins la moitié des parts sociales.

Si la dernière condition n'est pas remplie, une nouvelle assemblée est convoquée avec le même ordre du jour, et celle-ci délibérera quel que soit le nombre de parts représentées. Une décision n'est valablement prise dans ces matières qui si elle réunit les trois quarts des voix valablement émises.

Titre VI - Exercice social - Contrôle des comptes- Inventaire - Bilan - Répartition bénéficiaire

Art. 18. Exercice social. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Exceptionnellement, le premier exercice social commence à la date de constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2012.

Art. 20. Contrôle des comptes. Les comptes de la Société sont contrôlés par un Commissaire aux comptes ou un comptable, non associé et choisi parmi les réviseurs d'entreprises agréés, nommé par l'assemblée générale des associés, qui fixe ses pouvoirs, sa rémunération, ainsi que la durée de ses fonctions. Toutefois, le premier contrôleur aux comptes est exceptionnellement désigné par les associés réunis en assemblée générale extraordinaire pour une durée prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle des associés statuant sur les comptes des exercices 2011 - 2012.

Art. 19. Inventaire - Bilan - Répartition. Chaque année, à la fin de l'exercice et pour la première fois le 31 décembre 2012, la gérance doit dresser un inventaire des valeurs actives et passives de la Société.

La gérance établit le bilan et le compte de résultats dans lesquels les amortissements nécessaires doivent être effectués.

Le cas échéant, l'excédent favorable des comptes annuels, déduction faite des frais généraux, charges sociales, intérêts éventuels aux associés créanciers et amortissements nécessaires, constitue le bénéfice net de l'exercice.

Le paiement de dividendes se fait annuellement au moment et endroit décidés par la gérance. La gérance pourra sous sa propre responsabilité et au vu d'un état résumant la situation active et passive de la société remontant à moins de deux mois, décider le paiement d'acomptes sur dividendes par prélèvement sur le bénéfice de l'exercice en cours, et fixer la date de leur paiement.

Titre VII - Liquidation - Dissolution

Art. 20. En cas de dissolution de la Société pour quelques causes et à quelques moments que ce soit, la liquidation sera opérée par la gérance, à moins que l'assemblée générale ne désigne pour ce faire un ou plusieurs liquidateurs dont elle déterminera les pouvoirs ainsi que la rémunération.

Le mode de liquidation est réglé par l'assemblée générale à la majorité simple des voix.

Art. 21. Après paiement des dettes et charges de la société, le solde servira en premier lieu au remboursement des versements effectués en libération des parts.

Dans le cas où toutes les parts ne sont pas libérées de manière égale, les liquidateurs établiront l'équilibre entre celles-ci soit par des appels de fonds, soit par des remboursements partiels.

Le surplus de l'actif est réparti entre parts sociales, par quotités égales.

Titre VIII - Election de domicile

Art. 22. Election de domicile. Pour l'exécution des statuts, tout associé, gérant, liquidateur, fait élection de domicile au siège social où toutes les communications, sommations, assignations, significations, peuvent lui être valablement faites.

Titre IX - Disposition finale

Art. 23. Toute disposition des présents statuts qui violerait une règle légale impérative est réputée non écrite, sans que cette irrégularité affecte les autres dispositions statutaires.

Fait le 26 octobre 2011, en 2 originaux, chaque associé reconnaissant avoir reçu une copie de l'exemplaire original.
Les signatures doivent être précédées de la mention manuscrite «lu et approuvé» et «bon pour pouvoir».

M. Philippe OBRY / Mme Fabienne BLONSARD épouse OBRY.

Référence de publication: 2011149592/182.

(110173631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2011.

Ring Immobilien A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 35.784.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011150789/9.

(110175219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2011.

JNC-Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 72, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 70.304.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 18 octobre 2011

1. La démission de l'administrateur Natalia Komienkova, demeurant 1, rue des Foyers, L-1537 Luxembourg est acceptée avec effet immédiat.

2. M. Herbert Grossmann demeurant 75, rue des Romains à L-2443 Senningerberg est nommé administrateur. Le mandat de cet administrateur va jusqu'à l'Assemblée Générale de l'année 2016.

3. Le siège social de la société est transféré ce jour à l'adresse suivante:

370, Route de Longwy

L-1940 Luxembourg

4. La démission du commissaire LUX AUDIT REVISION s.à r.l. est acceptée avec effet immédiat.

5. La société STRATEGO INTERNATIONAL s.à r.l. avec siège social 370, route de Longwy à L-1940 Luxembourg est nommée commissaire jusqu'à l'assemblée générale qui aura lieu en 2017.

6. Il est porté à la connaissance des tiers du changement d'adresse de l'administrateur suivant et du délégué à la gestion journalière:

Patrick Laboureur

70, rue d'Athus

L-4710 Pétange

Pour extrait conforme

P. LABOUREUR

Référence de publication: 2011152598/25.

(110177345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2011.

translate.IT S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5441 Remerschen, 39, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 164.424.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendundelf, am sechszwanzigsten Oktober.

Vor dem unterzeichneten Notar Henri HELLINCKX, mit Amtssitz in Luxemburg.

Ist erschienen:

Frau Johanna KÖLBEL, Übersetzerin, geboren am 20. Februar 1961 in Mettlach/Saar, Deutschland, wohnhaft in D-66663 Merzig, Annastrasse 22.

Die Erschienenene hat die Satzung einer von ihr zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung wie folgt festgelegt.

Art. 1. Die Unterzeichnete gründet hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, der sie die nachstehende Satzung, sowie die diesbezügliche Gesetzgebung zu Grunde legt.

Art. 2. Gegenstand der Gesellschaft ist die Durchführung von Übersetzungen aller Art. Außerdem der Vertrieb von Übersetzungsleistungen mittels elektronischer Medien und allen damit einhergehenden Leistungen, die Beratung im Zusammenhang mit Übersetzungen und deren Produktion, sowie sämtliche Geschäfte, welche mittelbar oder unmittelbar mit dem Hauptzweck in Verbindung stehen. Auch kann sie sämtliche kaufmännische, finanzielle, mobiliare oder immobiliare Tätigkeiten ausüben, die zur Förderung des Hauptzwecks der Gesellschaft mittelbar oder unmittelbar dienlich sein können.

Art. 3. Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer errichtet.

Art. 4. Die Gesellschaft führt die Bezeichnung:
„translate.IT S. à r.l.“.

Art. 5. Der Sitz der Gesellschaft ist in Remerschen.

Der Firmensitz kann durch Beschluss der Gesellschaft an jeden anderen Ort des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Art. 6. Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt ZWOELFTAUSEND FUENFHUNDERT EURO (EUR 12.500,-) eingeteilt in EINHUNDERT (100) Anteile zu je EINHUNDERTFUENFUNDZWANZIG EURO (EUR 125,-).

Art. 7. Das Gesellschaftskapital kann jederzeit erhöht oder herabgesetzt werden, unter den in Artikel 199 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften festgesetzten Bedingungen.

Art. 8. Jeder Anteil ist proportional an den Aktiva und am Gewinn beteiligt.

Art. 9. Wenn es mehrere Gesellschafter gibt, sind die Anteile unter Gesellschaftern frei übertragbar. Zur Abtretung von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden an Nichtgesellschafter bedarf es der Genehmigung der Generalversammlung der Gesellschafter, welche wenigstens drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten müssen. Im Todesfall kann eine Uebertragung an Nichtgesellschafter nur mit einer Stimmenmehrheit von fünfundsiebzig Prozent der überlebenden Gesellschafter erfolgen. In jedem Fall steht den übrigen Gesellschaftern ein Vorkaufsrecht zu, das innerhalb von dreissig Tagen nach Verweigerung der Uebertragung an Nichtgesellschafter ausgeübt werden muss.

Art. 10. Tod, Entmündigung, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters lösen die Gesellschaft nicht auf.

Art. 11. Erben, Gläubiger oder andere Berechtigte können in keinem Fall einen Antrag auf Pfändung des Firmeneigentums oder von Firmenschriftstücken stellen.

Art. 12. Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer, Gesellschafter oder nicht, welche von der Gesellschafterversammlung ernannt werden, verwaltet.

Die Geschäftsführer haben die weitestgehenden Befugnisse um die Gesellschaftsangelegenheiten zu führen und die Gesellschaft im

Rahmen des Gesellschaftszweckes zu verwalten.

Die Gesellschaft wird nach außen rechtsgültig durch die alleinige Unterschrift eines jeden Geschäftsführers vertreten.

Im Falle der vorübergehenden Verhinderung der Geschäftsführer, können die Geschäfte durch den oder die Gesellschafter gemeinsam geführt werden.

Art. 13. Bei der Ausübung ihres Amtes gehen der oder die Geschäftsführer keinerlei persönliche Verpflichtungen ein. Als Beauftragte sind sie lediglich für die ordnungsgemäße Durchführung ihres Amtes verantwortlich.

Art. 14. Jeder Gesellschafter ist in der Generalversammlung stimmberechtigt. Er hat soviel Stimmen wie er Anteile besitzt und kann sich aufgrund einer Vollmacht an den Versammlungen rechtsgültig vertreten lassen.

Art. 15. Die Generalversammlung fasst ihre Beschlüsse mit einfacher Mehrheit. Beschlüsse über Satzungsänderungen kommen nur zustande, soweit sie von der Mehrheit der Gesellschafter, die drei Viertel des Kapitals vertreten, gefasst werden.

Art. 16. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 17. Am 31. Dezember eines jeden Jahres erstellt die Geschäftsführung den Jahresabschluss.

Art. 18. Jeder Gesellschafter kann am Gesellschaftssitz Einsicht in den Jahresabschluss nehmen.

Art. 19. Fünf Prozent des Reingewinns werden der gesetzlichen Rücklage zugeführt bis diese zehn Prozent des Stammkapitals erreicht hat.

Der Saldo steht zur Verfügung der Gesellschafter.

Art. 20. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren von der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt. Die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

Art. 21. Wenn, und so lang ein Gesellschafter alle Anteile besitzt, ist die Gesellschaft eine Einmanngesellschaft im Sinn von Artikel 179(2) des Gesetzes über die kommerziellen Gesellschaften; in diesem Fall finden unter anderem die Artikel 200-1 und 200-2 desselben Gesetzes Anwendung.

Art. 22. Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die gesetzlichen Bestimmungen.

Uebergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tag und endet am 31. Dezember 2011.

Zeichnung - Einzahlung

Nach Festlegung der Satzung hat die Erschienene Frau Johanna KÖLBEL die 100 (einhundert) Anteile gezeichnet.

Alle Anteile wurden in bar voll eingezahlt, so dass die Summe von ZWOELFTAUSEND FUENFHUNDERT EURO (EUR 12.500,-) der Gesellschaft ab sofort zur Verfügung steht, was hiermit ausdrücklich von dem amtierenden Notar festgestellt wurde.

Feststellung

Der unterzeichnete Notar hat festgestellt, dass die Bedingungen von Artikel 183 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften vom 18.9.1933 erfüllt sind.

Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen betragen schätzungsweise EUR 1.200,

Beschlüsse des Gesellschafters

Die alleinige Gesellschafterin hat sodann folgende Beschlüsse gefasst:

1. Zur Geschäftsführerin für eine unbestimmte Dauer wird ernannt:

Frau Johanna KÖLBEL, Übersetzerin, geboren am 20. Februar 1961 in Mettlach/Saar, Deutschland, wohnhaft in D-66663 Merzig, Annastrasse 22.

Die Gesellschaft wird durch die Einzelunterschrift der Geschäftsführerin rechtsgültig verpflichtet.

2. Die Anschrift der Gesellschaft lautet:

L-5441 Remerschen, 39, route du Vin.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen in Luxemburg, in der Amtsstube des amtierenden Notars, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben die Erschienenen mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: J. KÖLBEL und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 octobre 2011. Relation: LAC/2011/48194. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG – Der Gesellschaft auf Begehrt erteilt.

Luxemburg, den 7. November 2011.

Référence de publication: 2011151673/102.

(110176427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2011.

RPM Lux Enterprises S.à.r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 146.035.

Les comptes annuels au 31 mai 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011150790/9.

(110175330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2011.
